Guide

for School Board Planning and Results Reporting

February 2002

Alberta
LEARNING

Contact Information

Sharon Campbell, Executive Director
Performance Measurement and Reporting
Alberta Learning
11160 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta T5K 0L2
Phone: (780) 427-8217*
Fax: (780) 422-5255
E-mail: measurement.learning@gov.ab.ca

* to be connected toll free from outside the Edmonton area, dial 310-0000.

ISSN 1494 - 9342

Copyright © 2002, the Crown in Right of Alberta as represented by the Minister of Learning.

Permission is given by the copyright owner for any person to reproduce this publication or any part thereof for educational purposes and on a non-profit basis.

Send comments on the guide by e-mail to measurement.learning@gov.ab.ca

Table of Contents

Containing information for school jurisdiction* three-year education plans for 2002/03 to 2004/05 (May 31, 2002) and the Annual Education Results Reports on that plan in November 2003.

What's Changed ii

I. Introduction Page 1

II. Planning and Reporting Overview
Accountability Framework Page 2

III. Education Planning
Preparing and Updating Plans Page 4
Communication Page 4
Elements of Education Plans Page 5
School Planning Page 8

IV. Results Reporting
School Board Reporting Page 9
Elements of Annual Education Results Reports Page 10
School Reporting Page 11

V. Links (Specific Requirements)
1. Publication and Notification Requirements Page 12
2. Required Goals and Outcomes for School Jurisdiction Plans 2002/03 - 2004/05 Page 13
3. Required Provincial Priorities for Improvement for School Jurisdiction Education Plans, 2002/03 - 2004/05 Page 14
4. Required Performance Measures and Targets for School Jurisdiction Plans, 2002/03 - 2004/05 Page 15
5. Requirements for Budget Highlights, 2002/03 Page 16
6. Required Goals and Measures for School Plans, 2002/03-2004/05 Page 17
7. Required School Jurisdiction Performance Measures, for November 2003 AERR Page 18
8. Financial Summary Requirements, 2002/03 Page 19
9. Required Performance Measures for School Reporting, 2003 Page 20

VI. Appendices
1. Legislative Authority Page 21
2. Basic Education in Alberta –The Definition Page 22
3. Provincial Results for Measures for the Provincial Priority Areas for Improvement Page 24
4. Performance Measurement Page 26
5. Setting Local Targets for Student Achievement Page 28
6. Conducting Surveys Page 31
7. Sample Measures for New Goal (New) Page 32

***This guide is intended for public and separate school boards and schools, and francophone school authorities and schools in Alberta.**

What's Changed?

• Provincially funded initiatives, including AISI, are now recognized as jurisdiction strategies, with accomplishments reported in the AERR Highlights. Reporting on related plans is no longer a separate section.	Pages 7, 10
• Jurisdictions are now required to provide highlights of their three-year capital plan (in their plan) and highlights of capital projects (in AERRs).	Pages 8, 11
• Provincial Goal 5 - Responsible and Responsive Jurisdiction/ School – is being phased in as a required goal for school jurisdiction and school plans.	Link 2, page 13 Link 6, page 17
• A new priority for improvement has been added - Improving Early Literacy and Numeracy.	Link 3, page 14
• The priority on technology has been re-framed to focus on instructional use and student outcomes - Improving Learning through Effective Use of Information and Communication Technology.	Link 3, page 14
• Targets for achievement tests are now mandatory for each year of the jurisdiction and school three-year plans (one, two and three-year targets). Targets for diploma exams are optional for the 2002/03 – 2004/05 plan.	Link 4, pages 15 Link 6, page 17 Link 7, page 18 Link 9, page 20
• Implementation of required jurisdiction reporting on high school completion has been added.	Link 4, page 15 Link 7, page 18
• Reporting in the AERR is not being implemented this year for: - achievement in language arts and mathematics for grades 3, 6 and 9 home education students, - achievement of students absent from grades 3, 6 and 9 provincial achievement tests, and - achievement of grade 9 students in Integrated Occupation Programs (IOP).	

103-07521/

I. Introduction

This guide has been developed to assist Alberta's school jurisdictions (public and separate boards and francophone authorities) and their schools in preparing, updating and reporting on their three-year education plans.

In this guide general information on planning and reporting is separated from specific requirements for school jurisdiction and school plans for 2002/03 to 2004/05 (due May 31, 2002) and Annual Education Results Reports (due November 30, 2003). The general information is provided in Sections I to IV. Specific provincial requirements are provided in the links in Section V. These are reviewed each year. Related reference materials are in the Appendices, Section VI.

While the guide is intended for school jurisdictions and schools in Alberta, it can be used by any organization that seeks to plan its goals, measure its progress, make improvements and communicate its achievements, as it is based on good planning and reporting principles.

II. Planning and Reporting Overview

Planning and reporting by school jurisdictions and schools throughout Alberta are carried out within the provincial government's Accountability Framework for the Basic Learning system. This framework is an ongoing cycle that enables continuous improvement and critical reflection by:

- setting priorities, measuring progress and using results to continually improve education for students;
- aligning jurisdiction and provincial goals and priorities
- incorporating community input; and
- communicating with stakeholders (staff, students, parents, school councils, the public and Alberta Learning) about school jurisdiction and school directions and results.

Key stakeholders and the public are the primary audience for the plans and reports. These documents become most effective as instruments of accountability and continuous improvement when they are used as a focus of communication with key stakeholders such as staff, school councils, students, parents, and the public.

Accountability Cycle for Continuous Improvement in Alberta's Basic Learning System

Each level in the Accountability Framework plays a key role.

Government of Alberta – sets overall provincial direction and allocates funds to ministries; monitors and reports on progress, and uses results to plan improvements.

Alberta Learning – prepares three-year learning system business plan and guidelines for school authority and post-secondary institution planning and reporting based on provincial direction; reports annually on results and uses results to plan improvements; identifies provincial priorities for improvement; allocates funds to school boards and post-secondary institutions; defines basic education; reviews school board and post-secondary plans and results to identify implications for provincial level planning.

School Jurisdictions – plan and implement three-year education plans aligned with Ministry direction; allocate resources to schools and programs; monitor progress; report annually to stakeholders and use results to plan improvements.

Schools – plan and implement three-year education plans aligned with school board direction, monitor progress, report annually to stakeholders and use results to plan improvements.

References:

- Legislative Authority, Appendix 1
- Definition of Basic Education, Appendix 2
- Alberta Learning's Three-Year Business Plan for 2002/03 to 2004/05

III. Education Planning

School jurisdiction and school plans focus on student learning over a three-year time horizon. Plans are updated annually so that as one year is completed and another is added, the plan continues to roll forward, maintaining a three-year timeframe. This allows the organization to respond to recent performance results and changes in the operating environment while maintaining continuity from year to year.

Although entirely new plans are rarely prepared, school jurisdictions and schools update some components of their plan on an annual basis, such as strategies and priorities. Every few years, other components such as the vision, mission and beliefs should be revisited and refreshed, e.g., at the beginning of a board's mandate.

Preparing and Updating Plans

School jurisdictions and schools annually update their three-year education plans based on the principle of continuous improvement, focusing on improving student learning. This annual updating takes into account a number of considerations, including:

- jurisdiction and school results;
- input from stakeholders such as school councils, students, parents and the public;
- resources available;
- Alberta Learning three-year plan and annual results; and
- feedback from Alberta Learning.

School jurisdiction and school three-year plans build on Alberta Learning's vision, mission and goals for lifelong learning. School jurisdictions and schools adapt goals and outcomes **required** by the province and incorporate local goals and outcomes to reflect their unique characteristics and circumstances.

Communication

School jurisdiction and school three-year education plans serve as a valuable tool for communicating with school and jurisdiction staff, students, school councils, parents and community groups. School jurisdictions and schools have an obligation and use a variety of means to inform parents and public of their goals, plans, results and priorities for improving education for students, and for the use of facilities and resources.

Publication and notification requirements for school jurisdictions plans, Link 1

Alberta Learning staff review school jurisdiction plans and annual results reports to ensure alignment with provincial goals and priorities for improvement, and to provide input into provincial-level planning for the learning system. Reports highlighting the findings from the review and analysis are prepared and posted on the Ministry's website at http://www.learning.gov.ab.ca/educationsystem/planning.asp.

Elements of Education Plans

Each school jurisdiction's and school's three-year education plan is built on a three-year timeframe. Listed below are the elements typically found in a good plan. Some of these elements are **required** by Alberta Learning as noted.

Foundation statements, such as vision, mission, principles, and/or beliefs articulate the jurisdiction's purpose. Contextual information, such as a jurisdiction profile and issues and trends affecting operations, describe the planning environment. Alberta Learning **requires** education plans to include provincial goals and related outcomes, performance measures, local targets and strategies, and to address provincial priorities for improvement. As well, Alberta Learning **requires** highlights of the jurisdiction's capital plan and financial plan.

These elements of education planning, taken together, combine to form an education plan that enables the jurisdiction and stakeholders to know where the school jurisdiction or school is going, how it plans to get there, how it will measure progress and what resources it will use along the way.

Foundation Statements

These elements of a plan reflect the jurisdiction's aims and values.

Vision

A vision looks to the future. It describes a set of ideal circumstances and results that school boards strive to achieve. These ideals focus on student achievements and the programs or services that maximize student learning.

Alberta Learning's vision for the provincial learning system - Optimizing human potential.

Mission

A mission statement is a clear, concise description of the school jurisdiction's overall purpose and role. It gives direction to the programs and services that the jurisdiction provides for its students. A school jurisdiction's mission should be consistent with Alberta Learning's mission:

> Alberta Learning's leadership and work with partners builds a globally recognized lifelong learning community that enables Albertans to be responsible, caring, creative, self-reliant and contributing members of a knowledge-based and prosperous society.

Principles and/or Beliefs

Alberta Learning has established the following principles for the learning system: learner-centred, accessible, collaborative, accountable, responsive, innovative and equitable. These would be reflected in the school jurisdiction 's statements as well as their own organizational beliefs. The jurisdiction's principles or belief statements guide decision-making and provide a foundation for developing its mission, vision and goals.

Contextual Information

This information describes the organization's context and operating environment.

Profile

A profile is a brief description of the school jurisdiction or school that gives context for the plan. Profiles describe characteristics of communities, students, programs and location.

Issues and Trends

Issues and trends help school jurisdictions and schools identify opportunities and challenges that may impact planning, budgeting, providing programs and achieving results. An issue is a condition that may affect the organization's ability to fulfill its mandate or to achieve its goals. A trend shows a direction of results over time.

Goals, Outcomes, Priorities, Measures and Strategies

These elements of the education plan are aligned with provincial goals, outcomes, measures and priorities, as well as address jurisdiction and school aims and circumstances.

Goals [required]

Goals are broad statements that look towards the long term and steer organizations in the direction of realizing their vision. Goals are typically expressed as desired conditions or aims. School jurisdiction and school goals reflect the **required** Alberta Learning's goals that guide the direction of the learning system overall as well as address local needs and circumstances.

Outcomes [required]

Outcomes are measurable statements of what school jurisdictions and schools seek to achieve. In broad terms, they answer the question: "What will this look like when we get to where we want to be?" Plans include the **required** provincial outcomes and local outcomes for provincial and local goals. The outcomes reflect jurisdiction and school objectives as well as improved results for students, as a result of implementing provincial initiatives. Each goal **requires** at least one outcome.

Required Goals and Outcomes for School Jurisdiction Plans, Link 2

Priority Areas for Improvement [required]

Priority areas for improvement reflect local and province-wide priorities that require immediate, concerted attention. Reviewing annual performance results is an important basis for selecting priorities in areas where results do not meet expectations. Selecting and addressing priorities for improvement are essential aspects of the accountability cycle for continuous improvement in Alberta's basic learning system. Jurisdiction plans are **required** to address provincial priorities for improvement.

Required Provincial Priorities for Improvement, Link 3

Performance Measures and Targets [required]

Performance measures are the assessment tools that school jurisdictions and schools use to track how far along they are in achieving the outcomes in their plan. Education plans include at least one measure for each outcome; conversely, one measure can address more than one outcome. Measures are quantitative and are expressed as "numbers of" (in relation to a total) or "percentages of".

School jurisdictions and schools list in their plans the measures they will use to assess and report their results, as well as past results for these measures, if available. These measures include the **required** provincial measures, locally-determined measures for provincial and board priorities for improvement, and any other local measures. The provincial measures for the provincial priorities for improvement are included in Appendix 3 for reference. The required measures are labeled.

Reference

Provincial Measures and Results for Priority Areas for Improvement, Appendix 3

Targets are strategic tools to help school jurisdictions and schools focus on maintaining or improving results. Targets show desired levels of performance to be attained by a certain time. Targets are **required** for student results on provincial achievement tests for each year of the plan.

Required Performance Measures and Targets, Link 4

References

Performance Measurement, Appendix 4

Setting Local Targets for Student Achievement, Appendix 5

Conducting Surveys, Appendix 6

Strategies

Strategies are actions that school jurisdictions and schools take to achieve goals and desired outcomes. School jurisdictions are **required** to develop strategies for each goal to achieve outcomes and to address provincial and local priorities for improvement. The strategies also reflect the implementation of provincial initiatives funded by the Ministry, such as Early

Literacy, English as a Second Language, Alberta Initiative for School Improvement (AISI), technology, programs for students with special needs, and Native Education projects. In addition, strategies address local issues, trends and opportunities.

Capital Plan Highlights [new requirement]

School jurisdictions receive funding from Alberta Infrastructure to build, modernize and maintain school facilities. As a condition of receiving this funding, school jurisdictions maintain three-year capital plans and 10-year facility plans. This section of the three-year education plan focuses on the next three years and highlights for parents and the public the major capital projects underway and planned for their jurisdiction, with an emphasis on the educational purposes of the projects and benefits to students. Jurisdictions should provide information about where readers can access more information about the jurisdiction's capital plan.

Budget Highlights [required]

Budget highlights present summarized information from the jurisdictions budget for the first year of the three-year plan in easy-to-understand terms for parents and the public. These highlights indicate how the budget supports the plan and how the jurisdiction allocates resources to its program areas.

Requirements for Budget Highlights, Link 5

School Planning

School education plans are a tool to help school jurisdictions and schools make continuous improvement, focusing on student learning and results. And, because school plans also address provincial goals and board direction, they help ensure the entire basic learning system is focused on key improvements and the educational needs of Alberta students.

School plans are based on a three-year cycle and updated annually to incorporate school board direction and local input, and to address areas for improvement identified from results. Plans indicate how progress will be measured and enable critical reflection and continuous improvement. As well, schools use their plans to communicate with the larger community.

School plans reflect provincial and board direction, local needs and the advice of school councils, parents, students and the larger community. School plans contain the **required** learning system goals and measures as well as goals, outcomes, measures and strategies schools develop to address priorities and the educational needs of their students.

Required Goals and Measures for School Plans, Link 6

Further information on elements of an education plan is available in the Elements of Education Plans section of this guide.

(Link back to Planning Elements section.)

IV. Results Reporting

School jurisdictions and schools report annually on their progress and achievements and use the information to identify improvements to address in the next update of their plan. Every few years jurisdictions may wish to undertake a major retrospective by assessing accomplishments over a longer span of time, e.g., at the end of a board's mandate, in preparation for a major direction-setting exercise of the next board.

School Board Reporting

Each year school jurisdictions report on the progress of their three-year education plans in their Annual Education Results Report (AERR). The performance measure results are the primary source of information that school boards use to inform their planning and improve programs for sutdents. Measures provide information on areas where performance is strong and identify areas that need improvement. In short, the measures information allows school jurisdictions to practice results-based decision-making.

The annual results report informs stakeholders where the school jurisdiction is in relation to where it wants to be. It demonstrates that the school jurisdiction is accountable for student achievement and for the wise use of resources to provide quality programs for students and to address improvement priorities.

Communication

AERRs provide school jurisdictions and schools the opportunity to highlight their accomplishments in addition to including the **required** reporting and analysis of performance measures.

AERRs are public documents. School jurisdictions and schools are **required** to communicate results to the larger community. A variety of methods is available, including newspaper inserts, brochures, community meetings, etc.

Publication and Notification Requirements, Link 1

Alberta Learning staff review school jurisdiction AERRs to ensure alignment with provincial goals and to provide input into provincial-level planning for the learning system. Reports highlighting the findings from the review and analysis are prepared and posted on the Ministry's website at http://www.learning.gov.ab.ca/educationsystem/planning.asp.

Elements of Annual Education Results Reports

The Annual Education Results Report (AERR) provides information on the jurisdiction's and school's major activities and achievements of the past year, with a focus on results for students. Listed below are the elements typically found in a results report. Those elements required by Alberta Learning are labeled.

Highlights of Education Plan Accomplishments

This information highlights the jurisdiction's progress and accomplishments in implementing three-year education plan, including achievements related to implementation of provincially funded initiatives such as Early Literacy, English as a Second Language, AISI, technology, programs for children with special needs, and Native Education projects.

School jurisdictions are **required** to report AISI project summaries, which could be included with the presentation of their other accomplishments. (See *AISI Administrative Handbook*, pages 28 and 31.)

Performance Measures Results [required]

School jurisdictions provide results information for the performance measures in the three-year plan for the **required** provincial measures and local measures, including those selected to assess provincial priorities for improvement.

School jurisdictions use the results to analyze and assess their progress. Contextual information can be provided to explain results and describe the environment in which results were achieved. This qualitative information enhances understanding of quantitative results and contributes to the overall assessment of progress and achievement.

Required for Performance Measures, Link 7

Provincial results on measures related to the provincial priorities for improvement are provided in Appendix 3. If jurisdictions use corresponding local measures, they can compare their performance with the provincial results. The **required** measures are labeled.

Provincial Results for Priorities for Improvement, Appendix 3

Future Challenges [required]

School jurisdictions outline their major issues, concerns and priorities for the next few years, including priorities for improvement identified from the assessment of results. This section also discusses emerging issues and trends that have implications for the school jurisdiction.

Highlights of Capital Projects [required]

School jurisdictions highlight for parents and the public their progress on capital projects for the previous school year, focusing on the benefits to students of these projects.

Financial Summary [required]

The financial summary provides a brief overview of school jurisdiction spending for the previous year based on the Audited Financial Statement (AFS). This information is presented clearly and concisely in a table or graph format for the primary audience - parents and the broader community.

Requirements for Financial Summary, Link 8

School Reporting [required]

Schools report annually to parents and their communities on student achievement and use of resources. The reports include the results information on all performance measures in the school's plan, including **required** student achievement measures, as well as other information at the discretion of the school and the board.

Student Achievement Reporting Requirements for Schools, Link 9

V. Links

The links list specific requirements for school and school jurisdiction three-year education plans and Annual Education Results Reports (AERRs).

Link 1
Publication and Notification Requirements

Three-year education plans and Annual Education Results Reports are **required** to be made available to the public. Jurisdictions are encouraged to use a variety of methods to communicate their plans and their achievements to the broader community.

Education Plans

Three-year plans are **required** to be updated by **May 31** of each year and posted on the jurisdiction's website. School jurisdictions notify Alberta Learning of the website posting at field.services@learning.gov.ab.ca. Alternatively, jurisdictions provide a copy of their plan as an e-mail attachment to the appropriate Field Services zone director.

Results Reports

The jurisdiction's Annual Education Results Report (AERR) is **required** to be prepared and posted on its website by **November 30** of each year. School jurisdictions notify Alberta Learning of the website posting at field.services@learning.gov.ab.ca. Alternatively, jurisdictions provide a copy of their AERR as an e-mail attachment to the appropriate Field Services zone director.

Link 2

Required Goals and Outcomes for School Jurisdiction Plans 2002/03 to 2004/05

Listed below are the learning system goals and outcomes that are **required** to be incorporated in school authority three-year plans. The learning system outcomes, which apply across the entire learning system may be interpreted or adapted by school jurisdictions to reflect their ECS-12 mandate, local needs and circumstances. For example, the applicable school jurisdiction outcome statement for "learners complete programs" could be restated as "students complete high school". These goals and outcomes are reviewed annually in the Ministry's business planning process, which includes consultation with stakeholders.

Goals		Learning System Outcomes
Goal 1:	High Quality Learning Opportunities*	• The learning system is responsive - the learning system meets the needs of all learners and society. • The learning system is flexible and provides a variety of programs and modes of delivery. • The learning system is accessible - all Alberta students can participate in learning. • Financial need is not a barrier to learners participating in learning opportunities. • The learning system is affordable.
Goal 2:	Excellence in Learner Achievement	• Learners demonstrate high standards. • Learners complete programs.
Goal 3:	Well Prepared Learners for Lifelong Learning, World of Work and Citizenship	• Children start school ready to learn. • Albertans are able to learn continuously in school, at work and in society. • Learners are well prepared for work. • Learners are well prepared for citizenship.
Goal 4:	Effective Working Relationships with Partners	• Effective partnerships meet the learning needs of Albertans. • Joint initiatives contribute to the social and economic goals** of the province.
Goal 5:	Responsible and Responsive Jurisdiction **(New-optional for 2002-05 three-year plan and required for the 2003-06 plan)**	• The jurisdiction demonstrates leadership and continuous improvement in administrative and business processes and practices. **(See Appendix 7 for a listing of sample measures for this outcome.)**

* School jurisdictions may choose to include in this goal an outcome and corresponding measure(s) and strategy(ies) relating to high quality teaching.

** Selected Social Goals: Our children will be well cared for, safe, successful at learning and healthy; Alberta students will excel.

** Selected Economic Goals: Alberta will have a prosperous economy; Our workforce will be skilled and productive; Alberta businesses will be increasingly innovative.

Link 3
Provincial Priorities for Improvement for School Jurisdiction Plans, 2002/03 – 2004/05

Priorities for improvement are important outcomes where performance does not meet expectations. Jurisdictions are **required** to develop strategies in their three-year plans to address provincial and local priorities for improvement based on their results, and to report results related to the priorities in their Annual Education Results Reports.

Listed below are the **required** provincial priorities for improvement for the basic learning system related to provincial goals. Improving early literacy and numeracy has been added as a new priority for improvement for school jurisdictions, reflecting the high priority government places on these skills. The information technology priority has been re-framed to focus on instructional use and student outcomes. The other priorities continue from previous years, and have been presented in an order reflecting progression through school. See Appendix 3 for the **required** measures for the early literacy and numeracy and the secondary mathematics priorities.

Priority Areas for Improvement and Related Goals

- **Improving early literacy and numeracy (new)**

  Related to Goal 2 – Excellence in Learner Achievement

- **Improving coordination of services for children**

  Related to Goal One - High Quality Learning Opportunities

  Related to Goal Four - Effective Working Relationships

- **Improving learning through effective use of information and communication technology (new focus).**

  Related to Goal One – High Quality Learning Opportunities

  Related to Goal Three – Well Prepared Learners for Lifelong Learning, World of Work and Citizenship

- **Improving secondary student achievement in mathematics**

  Related to Goal Two - Excellence in Learner Achievement

- **Increasing high school completion rates**

  Related to Goal Two - Excellence in Learner Achievement

- **Improving community satisfaction with education**

  Related to all Goals

Link 4

Required Performance Measures and Targets for School Jurisdiction Plans, 2002/03 to 2004/05

The specific student achievement performance measures and targets listed below are **required** to be included in school jurisdiction three-year plans along with results for the past five years, if available.

Required measures for the outcome: Learners demonstrate high standards in Goal 2 – Excellence in Learner Achievement.

1. Percentages of students (excluding those in home education programs) who achieved the acceptable standard and percentages who achieved the standard of excellence on provincial achievement tests in Grades 3, 6 and 9 (five years of results), based both on those writing and the cohort (total enrolment in grade) in relation to provincial results and provincial standards*.

   Include targets for each year of the plan, (i.e., targets for 2002/03, 2003/04 and 2004/05). **(new)**

2. Percentages of students who achieved the acceptable standard and percentages who achieved the standard of excellence on diploma examinations (five years of results) in relation to provincial standards* and provincial results. 2003 is the first year to report Applied Mathematics 30 results.

   *Provincial standards: 85% of students writing are expected to achieve the acceptable and 15% are expected to achieve the standard of excellence.

3. Student participation in diploma exam courses.

   Note: for the measures listed above, the Learner Assessment Branch provides school jurisdictions with multi-year reports on student results and participation. Jurisdictions include this information in their plans and use it for setting targets and for developing strategies to improve programs for students and achieve targets.

Required measure for the outcome: Learners complete programs in Goal 2 – Excellence in Learner Achievement (previously announced).

4. Percentages of students who completed high school within five years of entering grade 10 over time and in relation to provincial results.

Note: Information Services provides multi-year reports to school jurisdictions on the Extranet annually on their high school completion rates and the comparable provincial rate.

Link 5
Requirements for Budget Highlights, 2002/03

Budget highlights present summarized information from the jurisdiction's budget for the first year of the three-year plan in easy-to-understand terms for parents and the public.

These highlights include information on:

- how the budget supports the plan
- how the board allocates resources to its program areas, and
- how readers can obtain detailed budget information from the jurisdiction.

These requirements are the same for 2002 and 2003.

Link 6
Required Goals, Measures and Targets for School Plans, 2002/03-2004/05

School plans are **required** to include the five provincial goals (listed below) for Alberta's learning system. These provincial goals can be restated, and contextualized, by the school to reflect the school's focus in the ECS-12 system.

Provincial Goals:

Goal 1 High Quality Learning Opportunities

Goal 2 Excellence in Learner Achievement

Goal 3 Well Prepared Learners for Lifelong Learning, World of Work and Citizenship

Goal 4 Effective Working Relationships

Goal 5 Responsible and Responsive School **(New)**

For Goal 2 above, the following performance measure is **required**.

- Student results for provincial achievement tests and diploma examinations. Include targets for each year of the plan for provincial achievement tests **(New)**.

Specifically:

- Percentages of students writing grades 3, 6 and 9 provincial achievement tests who achieved the acceptable standard and percentages who achieved the standard of excellence (five years of results) in relation to school targets, provincial results and provincial standards*.

- Percentages of students in grades 3, 6 and 9 writing provincial achievement tests.

- Percentages of students writing grade 12 diploma examinations who achieved the acceptable standard and the percentages who achieved the standard of excellence (five years of results) in relation to provincial results and provincial standards*. 2003 is the first year to report Applied Mathematics 30 results.

- Student participation in diploma examination courses.

*Provincial standards: 85% of students writing are expected to achieve the acceptable standard and 15% are expected to achieve the standard of excellence.

Note: The Learner Assessment branch provides multi-year reports for schools on student achievement and participation on provincial achievement tests and diploma examinations that schools include in their three-year plans and use to set targets and improve programs for students.

Link 7
Required School Jurisdiction Performance Measures for November 2003 AERR

Listed below are the performance measures **required** to be reported in the jurisdiction Annual Education Results Report. They provide information related to the outcomes "students achieve high standards" and "students complete programs" for the goal Excellence in Learner Achievement in the jurisdiction's three-year plan.

1. Percentages of students (excluding those in home education programs) who achieved the acceptable standard and percentages of students who achieved the standard of excellence on provincial achievement tests in grades 3, 6 and 9 (five years of results) based both on those writing and the cohort (total enrolment in grade) in relation to jurisdiction targets for each year, provincial results and provincial standards*.

2. Percentages of students who achieved the acceptable standard and percentages who achieved the standard of excellence on diploma examinations (five years of results) in relation to provincial results and provincial standards*. 2003 is the first year for reporting Applied Mathematics 30 results.

   *Provincial standards: 85% of students writing are expected to achieve the acceptable standard and 15% are expected to achieve the standard of excellence.

3. Student participation in diploma examination courses.

   For the above student achievement measures, the Learner Assessment Branch provides multi-year reports by school and school jurisdiction on student achievement and participation on provincial achievement tests and diploma examinations. These reports contain the information to report to the public on the above measures.

4. Percentages of students who complete high school within five years of entering grade 10 over time and in relation to provincial results.

   Information Services provides multi-year reports on the Extranet to jurisdictions on their high school completion rates and provincial rates over time.

See the 2001 edition of the *Guide for School Board Planning and Results Reporting* for jurisdiction reporting requirements for November 2002 AERR.

Link 8
Requirements for the Financial Summary, 2003

The financial summary is **required** to provide a brief overview of jurisdictions expenditures for the previous year based on Schedule A of the Audited Financial Statement (AFS), including:

- expenses per student per year overall,
- expenses per student by program area, and
- how readers can access detailed expenditure information (the AFS) from the school jurisdiction.

This information should be presented clearly and concisely in a table or graph format for the primary audience - parents and other members of the community.

These requirements are the same for 2002 and 2003.

Link 9
Reporting Requirements for School Performance Measures in 2003

School reports must include the **required** provincial measure - student results on provincial achievement tests and diploma examinations - for the learning system goal: Excellence in Learner Achievement, as follows:

- Percentages of students writing provincial achievement tests in grades 3, 6 and 9 who achieved the acceptable standard and the percentages who achieved the standard of excellence (five years of results) in relation to school targets for each year, provincial results and provincial standards.*
- Percentages of students in grades 3, 6 and 9 writing provincial achievement tests.
- Percentages of students writing grade 12 diploma examinations who achieved the acceptable standard and the percentages who achieved the standard of excellence (five years of results) in relation to provincial results and provincial standards*. 2003 is the first year for reporting results for Applied Mathematics 30.
- Student participation in diploma examination courses.

*Provincial standards: 85% of students writing are expected to achieve the acceptable standard and 15% are expected to achieve the standard of excellence.

The Learner Assessment Branch provides multi-year reports by school and school jurisdiction on student achievement and participation for provincial achievement tests and diploma examinations. These reports contain the information to report to the public on the above measures.

See the 2001 edition of the *Guide for School Board Planning and Results Reporting* for the school reporting requirements for the school's reports in 2002.

VI. Appendix 1
Legislative Authority

The provincial government has developed a comprehensive concept of accountability which expanded the focus from accounting for dollars spent to include accounting for results achieved. Accountability for performance involves developing plans to make best use of resources available, assessing results to determine if expectations are being met, identifying where improvement is needed, and reporting the results to the public.

This expanded concept of accountability, applying to government departments and funded agencies and organizations, was established in legislation in 1995. The *Government Accountability Act* (GAA) requires government departments and school boards as well as other public agencies to prepare plans and report on results.

The accountability cycle for the basic learning system (*Accountability in Education – Policy Framework,* June 1995) was developed to describe the application of government's comprehensive concept of accountability to the ECS-12 system. This cycle focuses on continuous improvement and on the linkage of school authority plans and reports to each other and to provincial directions for the learning system, as reflected in the School Authority Accountability Policy, 2.1.1 (*Policy, Regulations and Forms Manual*, on-line at http://www.learning.gov.ab.ca/educationguide/pol-plan/polregs/toc.asp).

A variety of documents essential for school system operations are available on the department's website, such as the three-year business plan for the learning system, the Guide to Education, the Program of Studies and the Funding Manual. The *Government Accountability Act* and the *School Act* are available on the Queen's Printer website linked from the on-line Policy Manual Table of Contents, or at http://www.gov.ab.ca/qp/index.html.

Alberta Learning's website also provides information to enhance authority planning and reporting, such as the provincial surveys of parents, high school students and the public, and the summaries of the reviews of school jurisdiction plans and AERRs.

Appendix 2
Basic Education in Alberta – The Definition

(Ministerial Order No. 004/98)

A basic education must provide students with a solid core program including language arts, mathematics, science and social studies. Students will be able to meet the provincial graduation requirements and be prepared for entry into the workplace or post-secondary studies. Students will understand personal and community values and the rights and responsibilities of citizenship. Students will develop the capacity to pursue learning throughout their lives. Students also should have opportunities to learn languages other than English and to attain levels of proficiency and cultural awareness which will help to prepare them for participation in the global economy.

Student Learning Outcomes

Students are expected to develop the knowledge, skills and attitudes that will prepare them for life after high school. A basic education will allow students to:

- Read for information, understanding and enjoyment.
- Write and speak clearly, accurately and appropriately for the context.
- Use mathematics to solve problems in business, science and daily-life situations.
- Understand the physical world, ecology and the diversity of life.
- Understand the scientific method, the nature of science and technology, and their application to daily life.
- Know the history and geography of Canada and have a general understanding of world history and geography.
- Understand Canada's political, social, and economic systems within a global context.
- Respect the cultural diversity and common values of Canada.
- Demonstrate desirable personal characteristics such as respect, responsibility, fairness, honesty, caring, loyalty, and commitment to democratic ideals.
- Recognize the importance of personal well-being and appreciate how family and others contribute to that well-being.
- Know the basic requirements of an active, healthful lifestyle.
- Understand and appreciate literature, the arts and the creative process.
- Research an issue thoroughly and evaluate the credibility and reliability of information sources.

- Demonstrate critical and creative thinking skills in problem solving and decision making.
- Demonstrate competence in using information technologies.
- Know how to learn and work independently and as part of a team.
- Manage time and other resources needed to complete a task.
- Demonstrate initiative, leadership, flexibility, and persistence.
- Evaluate their own endeavours and continually strive to improve.
- Have the desire and realize the need for life-long learning.

Standards for Student Learning

The Minister of Education defines acceptable standards and standards of excellence for student achievement in consultation with Albertans. Employers are involved in specifying the knowledge, skills and attitudes needed in the workplace. Schools, school authorities and the Minister of Education assess and report regularly to the public on a range of student learning.

The school's primary responsibility is to ensure that students meet or exceed the provincial standards as reflected in the Student Learning Outcomes (outlined above), the Alberta Programs of Study, provincial achievement tests, diploma examinations and graduation requirements.

Education Delivery

Schools must engage students in a variety of activities that enable them to acquire the expected learnings. Schools have authority to deploy resources and may use any instructional technique acceptable to the community as long as the standards are achieved. Schools, teachers and students are encouraged to take advantage of various delivery options including the use of technology, distance learning and the workplace.

Schools play a supportive role to families and the community in helping students develop desirable personal characteristics and the ability to make ethical decisions. Schools also help students take increasing responsibility for their learning and behaviour, develop a sense of community belonging and acquire a clearer understanding of community values and how these relate to personal values.

Students learn basic, transferable knowledge, skills and attitudes in school. Schools, in co-operation with employers, provide opportunities for students to develop and practice employability skills. The Minister of Education provides credit for off-campus learning that is approved and accepted by the school and the employer. Government works with schools, employers and post-secondary institutions to help young people make a smooth transition to work and further study.

Appendix 3

Provincial Results for Measures for the Provincial Priority Areas for Improvement

Listed below are the results for the provincial performance measures related to the required provincial priority areas for improvement. The provincial achievement test results for grade 3 language arts and mathematics and the results for grade 9 mathematics are the **required** measures for the early literacy and numeracy and the secondary mathematics priorities respectively. The school jurisdiction high school completion rate is the **required** measure for improving high school completion. The other measures are provided as examples. School authorities identify appropriate measures for these other priorities in their three-year plans. If the school jurisdiction's measures correspond to the provincial measures, jurisdictions can also report their results in relation to provincial results in their plans and AERRs.

Priority: Improving early literacy and numeracy.

- Percentages of students who achieved the acceptable standard on the grade 3 provincial achievement tests in language arts and mathematics and the percentages who achieved the standard of excellence (**required**).

Grade 3 Language Arts	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01
Those who wrote				
- Acceptable	86%	89%	91%	89%
- Excellence	15%	16%	19%	17%
Total Enrolment in Grade				
- Acceptable	80%	84%	84%	83%
- Excellence	14%	15%	18%	16%

Grade 3 Mathematics	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01
Those who wrote				
- Acceptable	81%	85%	88%	88%
- Excellence	21%	25%	28%	25%
Total Enrolment in Grade				
- Acceptable	75%	80%	82%	82%
- Excellence	20%	24%	26%	24%

Priority: Improving coordination of services for children with special needs.

- Percentages of parents of children with severe special needs who are satisfied with services for their child.

1997/98	1998/99	1999/2000	2000/01
79%	78%	76%	76%

Priority: Improving learning through effective use of information and communication technology (new focus).

- Percentages of students and parents who report school helps improve students' computing skills.

	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01
Students	62%	65%	62%	64%	70%	69%	69%
Parents			--	67%	80%	79%	79%

Priority: Improving secondary student achievement in mathematics*.

- Percentages of students who achieved the acceptable standard on the Grade 9 provincial achievement test in mathematics and the percentages who achieved the standard of excellence (**required**).

Grade 9 Mathematics	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01
Those who wrote				
- Acceptable	72%	72%	74%	75%
- Excellence	14%	15%	16%	18%
Total Enrolment in Grade				
- Acceptable	64%	64%	67%	66%
- Excellence	13%	14%	14%	16%

* With the phase-in of Pure Mathematics 30 and Applied Mathematics 30, comparable results for grade 12 students in prior years are not available.

Priority: Increasing high school completion rates.

- Percentages of students who completed high school within five years of entering Grade 10 (**required**). *New methodology*

1999/00	72%

For the new methodology, comparable high school completion rates are provided to each jurisdiction.

Priority: Improving public satisfaction with education.

- Percentages of the public satisfied with the quality of education in schools.

1997/98	1998/99	1999/00	2000/01
70%	66%	68%	70%

Appendix 4
Performance Measurement

Performance measures in school authority and school plans and results reports provide information on achievement of outcomes on key aspects of the education system. This information is an essential part of accountability that enables the organization to:

- assess and report on progress, what's working well, what needs improvement
- determine priorities for improvement and set improvement targets
- make program and budget decisions to maintain good performance and improve performance in areas requiring improvement.

Measures typically provide quantifiable information on key aspects of education. This information is generated quantitatively through tests and data analysis or through qualitative means, such as observation, interviews, portfolio reviews. Whether quantitative or qualitative, measures demonstrate observable change. To be meaningful, measures information is obtained regularly (e.g., annually) and is normally expressed in percentages, ratios, or numbers in relation to a total.

Types of Performance Measures

- **Outcome measures:** provide information on progress toward desired results in key areas - effectiveness of programs, impacts on clients.

- **Intermediate outcome measures**: For some desired outcomes, results may not be known for several years. In such instances, it is useful to measure intermediate steps – milestones or landmarks - toward the desired outcome.

  The measures in school authority and school plans and results reports focus on outcomes and constitute the core set for assessing and reporting on progress and achievement.

  Other types of measures, listed below, are important for managing resources, providing programs and services and reporting contextual information:

- **Output measures**: information on number of clients served and types of services provided.
- **Process measures**: information on activity and efficiency. These measures indicate demand for services and cost per unit of providing service.
- **Input measures**: information on resources allocated to programs, such as funding, personnel, equipment. These measures provide information on cost of providing programs and services.

Characteristics of good performance measures

Good performance measures provide information that is:

- Understandable – clear and sufficient to provide an understanding of the organization or system to staff, community and government
- Valid – meaningful and credible (sound, defensible)
- Relevant and appropriate – timely, related to important aspects
- Reliable – unbiased, error free and verifiable
- Comparable – show change over time and/or among similar organizations
- Discrete – provides information in distinct, non-overlapping categories
- Empowering – useful for decision making, promote improvement
- Practical – can be reliably assessed with reasonable effort

References:

Alberta Treasury, *Measuring Performance: A Reference Guide*, September 1996. On the internet at http://www.treas.gov.ab.ca/publications/measuring/. Click on "Other Alberta performance measurement documents."

Alberta Auditor General, *Government Accountability*, February, 1997. On the internet at http://www.oag.ab.ca/. Click on "The Reading Room."

Appendix 5
Setting Local Targets for Student Achievement

Targets and Planning

A target is a desired level of measurable or observable performance to be attained by a specified time. Targets are an implicit part of any goal. While a school's or school authority's educational goals point out the directions for people's efforts, targets describe in specific terms what will be accomplished by a certain time. This allows staff to assess whether they are heading where they intended to go, and how well they are moving toward their desired outcomes. Assessment of progress in relation to a target may also lead to the recognition that a different target would be more helpful in guiding your school's or school authority's efforts toward a particular goal. By identifying immediate, reachable outcomes, targets encourage teachers, students, administrators, and their community to believe that distant goals are attainable.

Viewed in this way, targets can be a valuable part of your school or school authority plan. Your mission, mandate, values and beliefs, and long-range goals all provide a context for setting specific targets. Similarly, past achievement levels are helpful indicators of what specific targets may be most appropriate. This is why achievement test and diploma examination results, as well as results of various other local assessments, are relevant in target setting.

Local Focus

Quantitative targets for student achievement on the provincial achievement tests are **required** in school and school authority education plans. School jurisdiction targets provide a framework for each school in the jurisdiction to use in setting school targets. School jurisdiction targets will be most helpful if they take into account the variations in overall student achievement from school to school.

Systematic interpretation of school results from provincial achievement tests will reveal where students need more help in order to continue learning successfully. This can be the beginning point for setting school authority and school targets for student performance on the tests for the next three years.

Local targets should be realistic and achievable, based on past performance. It is possible that local targets would be different from provincial targets and standards. Staff in each school will be able to identify what percentage of their students reasonably can be expected to achieve the provincial standard in a particular test within the time specified in the targets. An important part of this decision is agreeing on how financial and human resources can support the targets.

Tips for Setting Local Targets

- Consider past and desired participation rates in achievement tests.
- Prioritize to focus on areas needing improvement. For example, emphasize subjects needing improvement in student performance are across grades. It may be reasonable to set "hold the line" targets to maintain current levels of performance in other areas temporarily while directing attention to the selected areas.
- Set targets in relation to other targets. It is important to ensure that achievement of one target does not jeopardize the achievement of another. For example, student participation rates for achievement tests should not decrease because of a desire to improve school or authority results.
- Work collaboratively across grades in a school. Students' performance on an achievement test reflects their learning over the years. Teachers in all grades can contribute important insights and assistance in setting targets.
- Use the school reports on achievement test results to identify what aspects of a subject or course need attention, and use this information to plan targets.
- Emphasize what students need, in order to succeed, rather than focusing on problems that keep students from achieving at the levels expected provincially.
- Expect to set different targets in different grades and subjects/courses, depending on past results and current priorities and resources.
- Work collaboratively at the jurisdiction level, to identify areas of common strength or areas for improvement across different schools and to determine targets for the district that can encourage all schools.
- Interpret targets to students and parents so that they are part of the school-wide effort to achieve targets.
- Report to students and parents on student achievement in relation to targets.

Targets in Perspective

Provincial tests, though providing a common standard and important information about students' learning, are only one of many measures for evaluating the effectiveness of schools and school authorities.

School authorities and individual schools may find it helpful to set targets for other indicators of student achievement, and for areas other than student achievement.

Examples include:

- completion of programs
- satisfaction reported by students or parents
- involvement of parents or others from the community in schools
- student involvement in the community or in extra curricular activities.

These other targets can either be quantitative (e.g., "by 2003, 80% of students") or qualitative (e.g., "improve…" or "maintain…").

Through its targets, each school authority or school, together with parents and members of the community, can highlight priorities that exist locally for a given year and commit to achieving certain results.

Insofar as target setting complements other strategies for improving student learning, your targets are likely to contribute to student learning and to the overall effectiveness of schooling in your community.

Appendix 6
Conducting Surveys

Some local measures may require surveys of parents, students, staff and other community members.

To be manageable, surveys can be done on a random sampling basis or rotated among schools or stakeholder groups over a three-year period.

If school authorities and schools use the same questions as are used in Alberta Learning's annual surveys of a stratified random sample of parents, students and the public, local results can be considered in relation to provincial results. The questions asked in the Ministry's surveys of students, parents and the public are available on the Internet at http://www.learning.gov.ab.ca/educationsystem/planning.asp.

While surveys do not have to be done annually, the latest available survey information should be reported in the AERR each year along with trend data (information on the same questions from surveys done in previous years), if available.

The Alberta Auditor General's Office has prepared a resource on conducting surveys for the Alberta public sector: *Client Satisfaction Surveys*, October 1998. This document is available on the internet http://www.oag.ab.ca. Click on "The Reading Room."

Two resources were prepared for the Ministry in 1995 to provide guidance to school jurisdictions and schools on conducting satisfaction surveys:

- Environics West, *Pilot Project Report:* This report compares two methods of conducting surveys of parents, teachers and students: telephone interviews and mailed, self-administered questionnaires. The report is available on the internet at http://www.learning.gov.ab.ca/educationsystem/satisfaction/PilotProjectReport.pdf.

- Environics West, *Interviewing Manual: Telephone Satisfaction Surveys.* This manual provides advice on selecting samples and conducting telephone surveys. It is available on the internet at http://www.learning.gov.ab.ca/educationsystem/satisfaction/Interviewing_Manual.pdf.

Appendix 7
Sample Measures for New Required Goal – Responsive and Responsible Jurisdiction/School

Outcome: The jurisdiction/school demonstrates leadership and continuous improvement in administrative and business processes and practices.

Continuous Improvement

- Percentage of parents, students and staff who are satisfied that their school or jurisdiction has a process in place for school improvement; satisfaction that these processes are effective.
- Percentage of parents and the public who agree that schools/jurisdictions focus on improvement activities.
- Percentage of employees, parents, senior executives, students and community stakeholders who are satisfied with improvements/changes implemented by the school board.
- Percentage of parents and the public who indicate in surveys that schools in their community have improved, stayed the same or become worse in the last five years.
- Percentage of schools that complete self-evaluations and use the results for school improvement.
- Parent, teacher and public assessment that school boards have specific school improvement processes in place:
    - input from public, staff and other stakeholders is effectively incorporated in the development of the organization's plan.
    - the board has a sound process for determining strategic directions for the organization
    - the board takes an active role in the setting of expectations, such as goals and targets, as well as performance measures for the organization
    - the board has an explicit process for determining priorities for the organization
    - the board follows a process for establishing and reviewing on a regular basis the organization's policies
    - the board has processes in place to ensure that the educational delivery system provides adequate access to quality health services
    - the business plan submitted annually to the Ministry is consistent with provincial guidelines
        - the annual report submitted annually to the Ministry is complete, focuses on performance relative to the business plan, and explains variation
        - the board has been adequately involved in defining desired results and in determining the system for organization-wide monitoring and reporting
        - the board establishes the boundaries of acceptable performance on key measures and indicators, within available resources
        - the board has a formal process for reviewing organization-wide performance information.

Responsiveness to the Community

- Percentage of local community representatives on school boards who feel that boards have achieved their goals.
- Percentage of school staff, local community representatives and parents who are satisfied with their involvement in the development and implementation of school goals, objectives and priorities.
- Percentage of parents and the public who are satisfied with the level of information about overall student achievement, and with the actual level of student achievement in their school; in their school jurisdiction.
- Percentage of parents who are satisfied with the level of information received from the school about programs, services and practices.
- Percentage of parents and community stakeholders who are satisfied with access to useful information about the school's performance.
- Percent of the school board's public who are satisfied with access to information about the school system's performance in relation to student achievement and how money is spent.

Effective Communication

- Percentage of the public who are satisfied with the information given by school trustees, the superintendent, teachers and the parent group.
- Percentage of the public answering "Yes" when asked whether enough information is available to confidently assess the quality of education in schools, in jurisdictions.
- Percentage of the school board's publics satisfied with access to information about the board's/the school's performance, such as teacher competency, decisions and actions of school boards.
- Percentage of parents and the public who are satisfied with information received about how money is spent by the local school, and by the local school board.

Effective and Facilitative Leadership

- Percentage of parents, school staff and community representatives who are satisfied with the leadership provided by the school principal.
- Percentage of parents, the public and staff who are satisfied with the leadership of the school board.
- Percentage of parents, the public and staff who are satisfied with the direction established by the school board.
- Perceptions of parents, the public and staff (gathered through focus groups) that school board decisions effectively support teaching and learning.
- Percentage of local community representatives on school boards who are satisfied that boards have achieved their goals.
- Percentage of teachers, parents and community stakeholders who are satisfied with their involvement in decision-making at the school level, and at the school jurisdiction level.
- Percentage of parents and school staff who are satisfied with their involvement in the development and implementation of school goals, objectives and priorities.

- Percentage of school system employees, students, parents and community stakeholders who are satisfied with the school board's education plan and priorities.
- Percentage of school system employees, students, and parents satisfied with the Board's resource allocation policies, priorities and processes.
- Percentage of school-based administrators satisfied with delegated resource management responsibilities and decision-making authority.
- Percentage of trustees, staff, administrators and parents satisfied with the Board's policy development, implementation, monitoring and revision processes.
- Public ratings of perceived performance of the Board (scale: very good, good, fair, poor, very poor) in four areas:
    - providing access to all students of a quality education,
    - effectively promoting quality education in Alberta schools
    - placing the main focus of education on the student
    - providing innovative and creative approaches to educational programming
- Public ratings of how well schools/boards assist students in achieving various standards (scale: very good, good, fair, poor, very poor):\
    - a standard of values,
    - the ability to become a productive member of society,
    - a standard of student achievement,
    - a standard of emotional maturity.
- Perceptions of staff and stakeholders of the opportunities for active participation in making decisions.

LES PLANS ET LES RAPPORTS

GUIDE À L'INTENTION DES CONSEILS SCOLAIRES

Février 2002

Alberta
LEARNING

LES PLANS ET LES RAPPORTS

GUIDE À L'INTENTION DES CONSEILS SCOLAIRES

Février 2002

Personne-ressource :

Sharon Campbell, directrice administrative
Performance Management and Reporting
Alberta Learning
11160, avenue Jasper
Edmonton (Alberta) T5K 0L2
Téléphone : (780) 427-8217*
Télécopie : (780) 422-5255
Adresse électronique : **measurement.learning@gov.ab.ca**

* Pour obtenir la communication sans frais de l'extérieur de la région d'Edmonton, composez d'abord le 310-0000.

Dans la présente publication, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Version anglaise: Guide for school board planning and results reporting. ISSN 1494-9342

ISSN : 1494-9350

Copyright © 2002, la Couronne du chef de la province d'Alberta, représentée par le ministre d'Alberta Learning.

Alberta Learning autorise la reproduction de la présente publication à des fins d'information et sans but lucratif.

Les commentaires sur cette publication peuvent être envoyés par courrier électronique à : **measurement.learning@gov.ab.ca**

TABLE DES MATIÈRES

Quoi de neuf? 1

I. Introduction 2

II. Préparation et communication des plans et des rapports 2

III. Plans d'éducation 5

- Préparation et mise à jour des plans 5
- Communication 5
- Éléments des plans d'éducation 6
- Plans des écoles 10

IV. Rapports sur les résultats

- Rapports des conseils scolaires 11
- Éléments des rapports sur les résultats annuels en éducation (RRAE) 11
- Rapports des écoles 13

V. Liens

1. Exigences relatives à la publication et à la notification des plans et des rapports 14
2. Exigences relatives aux objectifs et aux résultats des plans des conseils scolaires, de 2002-2003 à 2004-2005 15
3. Exigences relatives aux secteurs prioritaires de la province en matière d'amélioration, de 2002-2003 à 2004-2005 17
4. Exigences relatives aux mesures et aux cibles de rendement des plans des conseils scolaires, de 2002-2003 à 2004-2005 18
5. Exigences relatives aux faits saillants du budget 2002-2003 19
6. Exigences relatives aux objectifs et aux mesures des plans des écoles 20
7. Exigences relatives aux rapports des conseils scolaires sur le rendement scolaire pour le RRAE de novembre 2003 21
8. Exigences relatives au sommaire financier 2003 22
9. Exigences relatives aux rapports des écoles sur les mesures de rendement en 2003 23

VI. Annexes

1. Autorité législative 24
2. L'éducation de base en Alberta – Définition 25
3. Mesures et résultats de la province à l'égard des secteurs prioritaires à améliorer 27
4. Mesures de rendement 30
5. Établissement des cibles du rendement scolaire au niveau local 32
6. Tenue de sondages 35
7. Exemples de mesures pour le nouvel objectif requis – Des conseils scolaires et des écoles responsables et accueillants 36

**Ce guide s'adresse aux conseils scolaires publics et séparés ainsi qu'aux autorités scolaires francophones et aux écoles francophones de l'Alberta.*

Quoi de neuf?

- Les initiatives subventionnées par la province, y compris PARSA, représentent maintenant des stratégies du conseil scolaire. Leurs résultats sont présentés parmi les faits saillants énumérés dans le RRAE. La communication de plans connexes ne constitue plus une section à part. Pages 9 et 12

- Dorénavant, les conseils scolaires sont tenus de présenter les faits saillants de leur plan d'immobilisations triennal et de leurs projets d'immobilisations (dans le RRAE). Pages 9 et 12

- Le cinquième objectif — Des conseils scolaires et des écoles responsables et accueillants — a été ajouté à la liste des objectifs et des résultats exigés dans le cadre des plans des conseils scolaires. Lien n° 2, page 16
Lien n° 6, page 20

- L'amélioration de la littératie et de la numération précoces a été ajoutée à titre de nouvelle priorité. Lien n° 3, page 17

- La priorité en matière de technologie a été reformulée comme suit : améliorer l'usage des technologies de l'information et de la communication à des fins d'enseignement, et ce, dans le but de se concentrer sur leur utilisation dans le cadre de l'enseignement et sur les résultats des élèves. Lien n° 3, page 17

- Désormais, chaque année visée par les plans triennaux des conseils scolaires et des écoles doit comprendre des objectifs relatifs aux tests de rendement (objectifs pour la première, la deuxième et la troisième années du plan). Les objectifs pour les examens en vue du diplôme ne sont pas exigés pendant la période de transition vers des résultats qu'on peut comparer d'une année à l'autre. Lien n° 4, pages 18
Lien n° 6, page 20

- Les conseils scolaires sont maintenant tenus de faire un rapport sur l'achèvement des études secondaires. Lien n° 4, page 18
Lien n° 7, page 21

- Le RRAE de cette année n'a pas besoin de faire état :
  a. du rendement des élèves de 3e, 6e et 9e année scolarisés à domicile en English language arts et en mathématiques;
  b. du rendement des élèves de 3e, 6e et 9e année qui étaient absents lors des tests de rendement;
  c. du rendement des élèves de 9e année inscrits au Programme d'intégration et de formation professionnelle (PIFP).

I. Introduction

Ce guide a pour but d'aider les autorités scolaires (conseils scolaires publics et séparés, autorités régionales francophones) et les écoles de l'Alberta à préparer leurs plans d'éducation triennaux de 2002 à 2005, à les mettre à jour et à faire des rapports sur la réalisation de ces plans. Il renferme également des renseignements sur le rapport des résultats à être remis en novembre 2003.

Les renseignements généraux sur la planification et la communication des résultats sont présentés séparément des exigences en matière des plans des conseils scolaires et des écoles de 2002-2003 à 2004-2005 (à être remis avant le 31 mai 2002) et des Rapports annuels en éducation (à être remis le 30 novembre 2003). Les renseignements généraux figurent aux sections I à IV, tandis qu'à la section V, nous présentons les exigences provinciales particulières. Ces exigences font l'objet de révisions annuelles. Les références connexes se trouvent en annexe, soit à la section VI.

Bien que ce guide s'adresse aux conseils scolaires et aux écoles de l'Alberta, il peut servir à n'importe quel organisme désirant planifier ses objectifs, mesurer ses progrès, faire des améliorations et communiquer son rendement, car il repose sur de bons principes de planification et de communication de rapports.

II. Préparation et communication des plans et des rapports

Les plans et les rapports préparés par les conseils scolaires et les écoles de l'Alberta doivent être conformes au cadre de référence du gouvernement en matière de responsabilisation. Les activités suivantes, intégrées au cycle de responsabilisation, permettent l'amélioration continue et soutiennent la réflexion critique :

- établir les priorités, mesurer les progrès, et s'appuyer sur les résultats pour améliorer continuellement l'éducation des élèves;
- faire en sorte que les objectifs et les priorités des conseils scolaires cadrent avec ceux de la province;
- tenir compte de la rétroaction de la communauté; et
- communiquer avec les parties intéressées (le personnel, les élèves, les parents, les conseils d'école, le grand public et Alberta Learning) à propos de l'orientation et des résultats des conseils scolaires et des écoles.

Le public cible visé par les plans et les rapports est composé des principales parties intéressées ainsi que du grand public. Ces documents deviennent de meilleurs instruments de responsabilisation et d'amélioration continuelle lorsqu'ils servent principalement de moyen de communication avec les intervenants clés, notamment le personnel, les conseils d'école, les élèves, les parents et le grand public.

Cycle de responsabilisation en vue de l'amélioration continue de l'éducation de base en Alberta

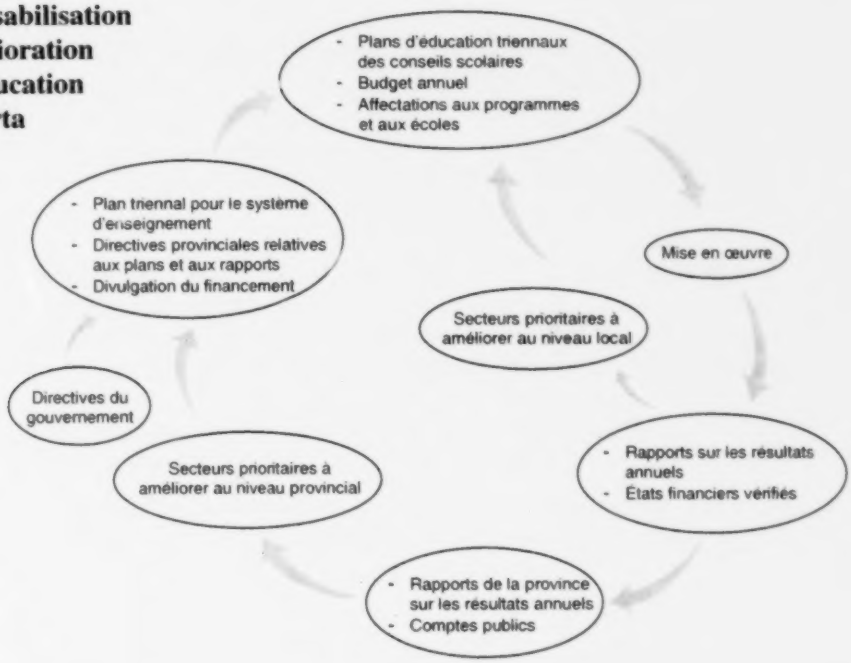

Chaque palier du cadre de responsabilisation joue un rôle important.

Le gouvernement de l'Alberta

- établit l'orientation générale de la province;
- affecte les fonds aux ministères;
- surveille les progrès et fait des rapports sur ces progrès;
- s'appuie sur les résultats pour planifier les améliorations.

Alberta Learning

- prépare le plan d'activités triennal et les lignes directrices du système d'apprentissage, qui servent de fondement à la planification et aux rapports des autorités scolaires et des établissements postsecondaires, en fonction de l'orientation donnée par la province;
- fait des rapports annuels sur les résultats et se fonde sur les résultats pour planifier les améliorations;
- détermine les secteurs prioritaires de la province en matière d'amélioration;
- affecte les fonds aux conseils scolaires et aux établissements postsecondaires;
- définit l'éducation de base;
- examine les plans et les résultats des conseils scolaires et des établissements postsecondaires afin de cerner les incidences sur la planification au niveau provincial.

Les autorités scolaires

- planifient et mettent en œuvre les plans d'éducation triennaux formulés en fonction de l'orientation donnée par le Ministère;
- affectent les ressources aux écoles et aux programmes;
- surveillent les progrès;
- présentent des rapports annuels aux diverses parties intéressées;
- planifient les améliorations à la lumière des résultats obtenus.

Les écoles

- planifient et mettent en œuvre les plans d'éducation triennaux conformément à l'orientation donnée par leur conseil scolaire;
- surveillent les progrès;
- présentent des rapports annuels aux parties intéressées;
- planifient les améliorations à la lumière des résultats obtenus.

Références

- Autorité législative (Annexe 1)
- L'éducation de base en Alberta (Annexe 2)
- Le plan d'activités d'Alberta Learning : 2002-2003 à 2004-2005

III. Plans d'éducation

Les plans des conseils scolaires et des écoles, qui s'inscrivent dans un échéancier de trois ans, sont axés sur l'apprentissage des élèves. Les plans sont mis à jour annuellement, de sorte que lorsqu'une année scolaire se termine et qu'une autre s'amorce, les plans s'enchaînent et continuent d'englober trois années. Grâce à cette formule, les conseils scolaires et les écoles peuvent réagir aux résultats et aux changements récents en matière de rendement dans leur milieu, et la continuité se maintient d'une année à l'autre.

Il arrive rarement que les conseils scolaires et les écoles doivent préparer des plans entièrement nouveaux. Cependant, ils font la mise à jour de certaines composantes de leurs plans annuellement, par exemple leurs stratégies et priorités. À quelques années d'intervalle, ils révisent et modifient leur vision, leur mission et leurs croyances (au début du mandat d'un conseil scolaire, par exemple).

Préparation et mise à jour des plans

Tous les ans, les conseils scolaires et les écoles mettent leurs plans d'éducation triennaux à jour en tenant compte du principe de l'amélioration continue et d'un certain nombre de facteurs, notamment :

- les résultats obtenus par le conseil scolaire et l'école;
- les commentaires des parties intéressées, comme les conseils d'école, les parents et le grand public;
- les ressources disponibles;
- le plan triennal et les résultats annuels d'Alberta Learning; et
- la rétroaction d'Alberta Learning.

Les plans triennaux des conseils scolaires et des écoles reposent sur la vision, la mission et les objectifs d'apprentissage continu préconisés par Alberta Learning. Il incombe aux conseils scolaires et aux écoles d'adapter les objectifs et les résultats **exigés** par la province et d'y intégrer les objectifs et les résultats locaux afin de tenir compte des caractéristiques et des circonstances qui leur sont propres.

Communication

Les plans d'éducation triennaux des conseils scolaires et des écoles peuvent servir d'outils précieux pour communiquer avec le personnel des écoles et des conseils scolaires, les conseils d'école, les parents et les groupes communautaires importants. Les conseils scolaires et les écoles ont l'obligation de recourir à des moyens variés pour informer les parents et le grand public de leurs objectifs, plans, résultats et priorités en matière d'amélioration de l'éducation des élèves ainsi qu'en matière d'utilisation des installations et des ressources.

Exigences relatives à la publication et à la notification des plans et des rapports (Lien n° 1)

Le personnel d'Alberta Learning examine les plans et les rapports sur les résultats annuels des conseils scolaires. On vérifie s'ils cadrent avec les objectifs et les priorités de la province en matière d'amélioration. On prend note également de renseignements ou de données utiles à la planification provinciale du système d'apprentissage. Des rapports mettant en évidence les constatations

découlant de l'examen et de l'analyse sont ensuite préparés. Ces rapports sont affichés au site Web du Ministère : **http://www.learning.gov.ab.ca/educationsystem/planning.asp**.

Éléments des plans d'éducation

Le plan d'éducation triennal de chaque école et de chaque conseil scolaire s'inscrit dans un échéancier de trois ans. Les éléments qui doivent normalement figurer dans un bon plan sont indiqués ci-dessous. Certains de ces éléments sont **exigés** par Alberta Learning, tel qu'indiqué.

Les énoncés fondamentaux, tels que la vision, la mission, les principes et (ou) les croyances, traduisent la raison d'être du conseil scolaire. L'information contextuelle, comme le profil de la circonscription scolaire ou les enjeux et les tendances en matière de fonctionnement, décrit le milieu visé par la planification.

Alberta Learning **exige** que les plans d'éducation comprennent les objectifs, les résultats connexes, les mesures de rendement, les cibles et les stratégies énoncées par la province et qu'ils répondent aux priorités de la province en matière d'amélioration. De plus, Alberta Learning **exige** que les conseils scolaires et les écoles fassent mention des faits saillants de leurs plans connexes, notamment le plan d'immobilisations et le plan financier.

Ces éléments des plans d'éducation sont décrits brièvement ci-dessous. Ensemble, ils forment un plan d'éducation qui montre aux parties intéressées l'orientation que le conseil scolaire veut prendre, comment il entend y parvenir, comment il mesurera les progrès et quelles ressources il emploiera pour y arriver. Les éléments exigés par Alberta Learning y sont indiqués.

- **Énoncés fondamentaux**

  Ces éléments du plan reflètent les visées et les valeurs des conseils scolaires.

  ### Vision

  La vision est axée sur l'avenir. Elle décrit une série de circonstances idéales que les conseils scolaires cherchent à atteindre. Ces idéaux portent sur les réalisations des élèves et sur les programmes ou les services qui permettent de maximiser les réalisations des élèves.

  La vision d'Alberta Learning pour le système d'apprentissage provincial : *Maximiser le potentiel humain.*

  ### Mission

  L'énoncé de mission, c'est une description claire et concise de la raison d'être et du rôle du conseil scolaire dans son ensemble. Cet énoncé donne l'orientation aux programmes et aux services que fournit un conseil scolaire à ses élèves. La mission du conseil scolaire devrait être conforme à la mission d'Alberta Learning :

  > Grâce à son leadership et au travail accompli avec ses partenaires, Alberta Learning édifie une communauté d'apprentissage continu, une communauté mondialement reconnue et permettant aux Albertaines et aux Albertains d'être des citoyens

responsables, altruistes, créatifs, autonomes et productifs qui contribuent au bien-être d'une société prospère fondée sur le savoir.

PRINCIPES ET (OU) CROYANCES

Alberta Learning a établi les principes suivants pour le système d'apprentissage : le système doit être centré sur l'apprenant, accessible, coopératif, responsable, réceptif, innovateur et équitable.

Les énoncés des conseils scolaires doivent tenir compte de ces principes, de même que des croyances de leur organisation. Les principes ou les croyances des conseils scolaires guident la prise de décisions et constituent les assises sur lesquelles repose l'élaboration de la mission, de la vision et des objectifs.

- **Information contextuelle**

Cette information se veut une description du contexte et du milieu propres à une organisation.

PROFIL

Le profil, c'est une brève description de la circonscription scolaire et de l'école, description qui donne le contexte du plan. Il inclut les caractéristiques des communautés, des élèves, des programmes et des emplacements.

ENJEUX ET TENDANCES

Les enjeux et les tendances aident les conseils scolaires et les écoles à déterminer les occasions et les défis qui sont susceptibles d'exercer une influence sur la planification, l'élaboration des budgets, les progrès et l'atteinte des résultats. Un enjeu, c'est un état qui peut empêcher un oganisme de réaliser son mandat ou d'atteindre ses objectifs. Une tendance indique l'orientation que prennent les résultats au cours d'une certaine période.

- **Objectifs, résultats, priorités, mesures et stratégies**

Ces éléments du plan d'éducation cadrent avec les objectifs, les résultats, les mesures et les priorités de la province, en plus de tenir compte des buts et des circonstances propres à chaque conseil scolaire.

OBJECTIFS (Élément requis)

Les objectifs sont des énoncés généraux qui sont axés sur le long terme et qui orientent les organismes de manière à ce qu'ils puissent réaliser leur vision. Souvent, ils sont exprimés sous la forme de conditions ou de buts souhaitables. Les objectifs des conseils scolaires et des écoles reflètent les **objectifs exigés** d'Alberta Learning, en ce sens qu'ils intègrent l'orientation du système d'apprentissage dans son ensemble, tout en tenant compte de l'importance à accorder aux besoins et aux circonstances de la région.

RÉSULTATS (Élément requis)

Les résultats sont des énoncés mesurables de ce que les conseils scolaires et les écoles cherchent à réaliser. De façon générale, ils répondent à la question : À quoi ressemblera la situation quand nous aurons atteint le but visé? Les plans incluent les résultats provinciaux et locaux **exigés** dans le cadre des objectifs provinciaux et locaux. Les résultats reflètent les objectifs des conseils scolaires et des écoles de même que l'amélioration du rendement des élèves, amélioration découlant de la mise en œuvre d'initiatives provinciales. Chaque objectif **doit** être accompagné d'au moins un résultat.

Exigences relatives aux objectifs et aux résultats des plans des conseils scolaires (Lien n° 2)

SECTEURS PRIORITAIRES À AMÉLIORER (Élément requis)

Les secteurs prioritaires à améliorer sont le reflet des priorités locales et provinciales, priorités qui nécessitent une attention immédiate et concertée. Lorsque les résultats ne répondent pas aux attentes, l'examen des résultats annuels joue un rôle important dans la sélection des priorités. Le choix des secteurs prioritaires à améliorer et la façon dont on fait face à ces priorités sont des aspects essentiels du cycle de responsabilisation en vue de l'amélioration continuelle de l'éducation de base en Alberta. Les plans des conseils scolaires sont **exigés** afin de répondre aux priorités provinciales en matière d'amélioration.

Exigences relatives aux secteurs prioritaires de la province en matière d'amélioration (Lien n° 3)

MESURES ET CIBLES DE RENDEMENT (Élément requis)

Les mesures de rendement, ce sont les outils d'évaluation auxquels recourent les conseils scolaires pour déterminer où ils en sont dans l'atteinte des résultats de leur plan. Les plans d'éducation sont assortis d'au moins une mesure par résultat. Par contre, une mesure peut servir à évaluer plus d'un résultat. Les mesures peuvent être de nature quantitative ou qualitative. Les mesures quantitatives sont exprimées en « nombre de » ou en « pourcentage de ».

Dans leur plan, les conseils scolaires et les écoles font mention des mesures dont ils se serviront pour évaluer leurs résultats et en faire rapport, de même que des résultats obtenus pour ces mesures dans le passé, le cas échéant. Ces mesures comprennent les mesures **exigées** par la province, les mesures déterminées localement en ce qui a trait aux secteurs prioritaires à améliorer établis par le conseil scolaire et la province, de même que toute autre mesure locale. Les mesures provinciales à l'égard des secteurs prioritaires à améliorer sont fournies aux conseils scolaires à titre d'exemple dans l'annexe 3. Les mesures exigées sont indiquées.

Mesures et résultats de la province à l'égard des secteurs prioritaires à améliorer (Annexe 3)

Les cibles sont des outils stratégiques qui aident les conseils scolaires et les écoles à se concentrer sur le maintien ou l'amélioration des résultats. Les cibles indiquent les niveaux de rendement à atteindre avant qu'une certaine période se soit écoulée. Chaque année du plan doit contenir des cibles de résultats pour les tests de rendement.

Exigences relatives aux mesures et aux cibles de rendement des plans des conseils scolaires (Lien n° 4)

Références

- Mesures de rendement (Annexe 4)
- Établissement des cibles du rendement scolaire au niveau local (Annexe 5)
- Tenue de sondages (Annexe 6)

STRATÉGIES

Les stratégies sont des mesures que prennent les conseils scolaires pour atteindre les objectifs et les résultats escomptés. Les conseils scolaires sont **obligés** d'élaborer des stratégies pour chaque objectif afin de réaliser les résultats et de tenir compte des priorités en matière d'amélioration au niveau provincial et local. Les stratégies reflètent également la mise en œuvre d'initiatives provinciales financées par le Ministère, telles que la littératie précoce, l'anglais langue seconde, le Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta (PARSA), les programmes destinés aux enfants ayant des besoins spéciaux et le Native Education Project. De plus, les stratégies doivent tenir compte des enjeux, des tendances et des occasions qui existent dans la région.

FAITS SAILLANTS DU PLAN D'IMMOBILISATIONS (Nouvel élément requis)

Les conseils scolaires reçoivent des fonds du ministère de l'Infrastructure de l'Alberta dans le but de construire, de rénover et d'entretenir les installations scolaires, à la condition de se doter de plans d'immobilisations échelonnés sur trois ans et de plans d'installations répartis sur dix ans. Cette section du plan triennal porte sur les trois prochaines années et met en évidence, pour les parents et le grand public, les importants projets d'immobilisations en cours et ceux qui sont planifiés au sein de leur conseil scolaire, en mettant l'accent sur la raison d'être de ces projets du point de vue éducatif et sur les avantages qu'en tireront les élèves. Il incombe aux conseils scolaires d'indiquer aux lecteurs à quel endroit ils peuvent se procurer de plus amples renseignements sur le plan d'immobilisations du conseil scolaire.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET (Élément requis)

Les faits saillants du budget présentent des renseignements sommaires tirés du budget du conseil scolaire pour la première année du plan triennal. Ces données doivent être présentées de façon à ce qu'elles soient faciles à comprendre par les parents et le grand public. Les faits saillants doivent indiquer les liens entre le budget et le plan et comment le conseil scolaire affecte les ressources, comme celles ayant trait à l'administration, à l'enseignement, à l'exploitation, à l'entretien et aux immobilisations.

Exigences relatives aux faits saillants du budget (Lien n° 5)

Plans des écoles

Les plans d'éducation des écoles, ce sont les outils dont se servent les conseils scolaires et les écoles pour donner lieu à une amélioration continue. Ces plans sont axés sur l'apprentissage et les résultats des élèves. Par ailleurs, puisque les plans des écoles sont conformes aux objectifs de la province et à l'orientation adoptée par le conseil scolaire, ils aident à garantir que le système d'apprentissage de base dans son ensemble est axé sur les améliorations clés et sur les besoins des élèves de l'Alberta en matière d'éducation.

Les plans des écoles s'inscrivent dans un échéancier de trois ans et sont mis à jour tous les ans afin d'intégrer l'orientation donnée par le conseil scolaire et les commentaires obtenus dans la région et afin de tenir compte des secteurs à améliorer qui ont été déterminés à partir des résultats. Les plans indiquent de quelle manière les progrès seront mesurés et permettent la réflexion critique et l'amélioration continue. En outre, les écoles peuvent utiliser leurs plans pour communiquer avec le grand public.

Les plans des écoles sont conformes à l'orientation établie par la province et le conseil scolaire. De plus, ils tiennent compte des besoins ressentis dans la région et des suggestions offertes par les conseils d'école. Ces plans tiennent compte également des mesures et des objectifs **requis** du système d'apprentissage, de même que des objectifs, résultats, mesures et stratégies pour répondre aux priorités et aux besoins éducatifs de leurs élèves.

Exigences relatives aux objectifs et aux mesures des plans des écoles (Lien n° 6)

De plus amples renseignements sur les éléments d'un plan d'éducation se trouvent à la rubrique « Éléments des plans d'éducation » de ce guide. (Voir page 6.)

IV. Rapports sur les résultats

Les conseils scolaires et les écoles préparent des rapports annuels sur leurs progrès et leurs réalisations. Ils s'appuient ensuite sur ces renseignements pour cerner les améliorations dont ils devront tenir compte dans la mise à jour de leur plan. À quelques années d'intervalle, les conseils scolaires pourront choisir d'effectuer une rétrospective d'envergure, en évaluant leurs réalisations sur une plus longue période (par exemple, soit à la fin du mandat du conseil, soit en vue d un important exercice d'établissement de l'orientation du prochain conseil).

Rapports des conseils scolaires

Chaque année, les conseils scolaires préparent un rapport sur les progrès réalisés dans le cadre de leurs plans d'éducation triennaux. Il s'intitule : *Rapport sur les résultats annuels en éducation* (RRAE). L'outil principal dont se servent les conseils scolaires pour améliorer continuellement leurs plans d'éducation triennaux, ce sont les résultats. En effet, les résultats fournissent les renseignements permettant de déterminer les secteurs où le rendement est très satisfaisant et les secteurs qui doivent être améliorés. En résumé, ce rapport permet aux conseils scolaires de prendre des décisions en fonction des résultats.

Le rapport sur les résultats annuels indique également à toutes les parties intéressées où le conseil scolaire se situe par rapport au but visé. Il montre que le conseil scolaire est responsable du rendement scolaire et de l'utilisation à bon escient des ressources, et ce, afin d'offrir des programmes de qualité aux élèves et de tenir compte des secteurs prioritaires à améliorer.

- **Communication**

  Grâce aux RRAE, les conseils scolaires et les écoles ont l'occasion de faire valoir leurs réalisations, en plus d'inclure l'analyse et les rapports **requis** de leurs mesures de rendement.

  Les RRAE sont des documents publics. Les conseils scolaires et les écoles sont **obligés** de communiquer leurs résultats au grand public. Pour ce faire, ils peuvent recourir à diverses méthodes, notamment des intercalaires dans les journaux, des dépliants, des assemblées communautaires, etc.

  Exigences relatives à la publication et à la notification des plans et des rapports (Lien n° 1)

  Le personnel d'Alberta Learning examine les RRAE des conseils scolaires afin de vérifier s'ils cadrent avec les objectifs de la province et d'y trouver des suggestions utiles à la planification provinciale du système d'apprentissage. Ensuite, le Ministère prépare et publie des rapports faisant ressortir les constatations émanant de cet examen. On peut consulter ces rapports dans le site Web d'Alberta Learning : **http://www.learning.gov.ab.ca/educationsystem/planning.asp.**

Éléments des rapports sur les résultats annuels en éducation (RRAE)

Le *Rapport sur les résultats annuels en éducation* (RRAE) présente des renseignements sur les principales activités et réalisations du conseil scolaire et des écoles pour l'année qui vient de s'écouler, l'accent étant mis sur les résultats des élèves. Les éléments qui font généralement partie

d'un rapport sur les résultats figurent ci-dessous. Les éléments qui sont exigés par Alberta Learning font l'objet d'une mention particulière.

- **Faits saillants des réalisations du plan d'éducation**

  Cette information met en évidence les progrès et les réalisations du conseil scolaire dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d éducation triennal. Le lancement d'un nouveau programme destiné aux élèves ou l'accent mis sur les programmes de perfectionnement professionnel des enseignants constituent des exemples de réalisations.

  Les conseils scolaires sont **tenus** de communiquer le sommaire des projets entrepris dans le cadre du PARSA, ce qui pourrait faire partie de la présentation de leurs autres réalisations (se reporter aux pages 26 et 27 de *Guide administratif du PARSA*).

- **Résultats des mesures de rendement (Élément requis)**

  Dans cette section, les conseils scolaires présentent des renseignements sur les résultats obtenus à la lumière des mesures de rendement énoncées dans leur plan triennal en ce qui a trait aux mesures de rendement scolaire **requises** et aux mesures locales, notamment celles choisies pour évaluer les priorités de la province en matière de rendement.

  Les conseils scolaires se servent des résultats pour analyser leurs progrès et les évaluer. On peut fournir de l'information contextuelle pour expliquer les résultats et décrire les circonstances entourant l'atteinte de ces résultats. Cette information qualitative rehausse la compréhension des résultats quantitatifs et contribue à l'évaluation générale des progrès et du rendement.

  Exigences relatives au rendement scolaire (Lien n° 7)

  Les résultats provinciaux sur les mesures relatives aux secteurs prioritaires à améliorer, secteurs déterminés par la province figurent à l'annexe 3. Si les conseils scolaires ont recours à des mesures locales correspondantes, ils peuvent comparer leur rendement avec les résultats provinciaux. Les mesures **exigées** sont indiquées.

  Mesures et résultats de la province à l'égard des secteurs prioritaires à améliorer (Annexe 3)

- **Défis à venir (Élément requis)**

  Cette section met en évidence les principaux enjeux ainsi que les principales préoccupations et priorités auxquels le conseil scolaire fera face au cours des prochaines années, ce qui comprend les secteurs prioritaires à améliorer, et ce, à partir de l'évaluation des résultats. Elle fait également ressortir les nouvelles tendances et les nouveaux enjeux qui ont des incidences sur le conseil scolaire.

- **Faits saillants des projets d'immobilisations (Élément requis)**

  Les conseils scolaires font ressortir, à l'intention des parents et du grand public, les progrès effectués à l'égard des projets d'immobilisations réalisés au cours de l'année scolaire précédente, en mettant l'accent sur les avantages que tirent les élèves de ces projets.

- **Sommaire financier (Élément requis)**

  Dans le sommaire financier, les conseils scolaires présentent un bref aperçu des dépenses qu'ils ont engagées au cours de l'année qui vient de s'écouler, et ce, d'après les états financiers vérifiés. Cette information est présentée de manière claire et concise, sous forme de tableaux ou de graphiques à l'intention du public cible principal, soit les parents et les autres membres de la communauté.

Exigences relatives au sommaire financier (Lien n° 8)

Rapports des écoles (Élément requis)

Les écoles présentent des rapports annuels aux parents et aux communautés sur le rendement scolaire et sur l'utilisation des ressources. Ces rapports comprennent des renseignements sur les résultats atteints pour toutes les mesures de rendement énoncées dans le plan de l'école, notamment les mesures de rendement scolaire **requises**, ainsi que toute autre information, à la discrétion de l'école et des conseils scolaires.

Exigences relatives aux rapports des écoles sur le rendement scolaire (Lien n° 9)

V. Liens

Les liens font mention des exigences particulières imposées aux écoles et aux conseils scolaires dans le cadre de leurs plans d'éducation triennaux et de leur *Rapport sur les résultats annuels en éducation* (RRAE).

Lien n° 1 – Exigences relatives à la publication et à la notification des plans et des rapports

Chaque conseil scolaire doit mettre à la disposition du grand public son plan d'éducation triennal et son *Rapport sur les résultats annuels en éducation*. On encourage les conseils à avoir recours à une variété de méthodes pour communiquer leurs plans et leurs résultats.

Plans d'éducation

Les plans triennaux **doivent** être mis à jour **le 31 mai** de chaque année au plus tard. Ils doivent être affichés au site Web du conseil scolaire. Il incombe aux conseils scolaires de signifier à Alberta Learning que leur plan a été affiché en communiquant avec **field.services@learning.gov.ab.ca**. Sinon, les conseils scolaires doivent fournir, au directeur des services régionaux approprié, un exemplaire de leur plan sous la forme de pièce jointe à un courriel.

Rapports sur les résultats

Le *Rapport sur les résultats annuels en éducation* (RRAE) du conseil scolaire **doit** être préparé et affiché sur son site Web au plus tard le **30 novembre** de chaque année. Les conseils scolaires doivent signifier à Alberta Learning qu'on peut ainsi consulter leur rapport en communiquant avec **field.services@learning.gov.ab.ca**. Sinon, les conseils scolaires doivent fournir, au directeur des services régionaux approprié, un exemplaire de leur rapport sous la forme de pièce jointe à un courriel.

Lien n° 2 – Exigences relatives aux objectifs et aux résultats des plans des conseils scolaires, de 2002-2003 à 2004-2005

Les objectifs et les résultats du système d'apprentissage **requis** dans les plans triennaux des autorités scolaires figurent ci-dessous. Ces résultats, qui s'appliquent dans l'ensemble du système d'apprentissage, peuvent être interprétés et mis en contexte par les conseils scolaires afin de tenir compte non seulement de leur mandat depuis les années préscolaires jusqu'à la 12e année, mais aussi des besoins et des circonstances propres à leur région. Par exemple, le résultat du conseil scolaire voulant que « Les apprenants terminent leurs programmes avec succès » pourrait être reformulé pour se lire ainsi : « Les apprenants terminent leurs études secondaires avec succès ». Ces buts et objectifs sont révisés annuellement dans le cadre du processus de planification des activités du Ministère, ce qui comprend des consultations avec les parties intéressées.

Objectifs	Résultats du système d'apprentissage
Premier objectif : Possibilités d'un apprentissage de qualité*	• Le système d'apprentissage répond aux besoins de tous les apprenants, de la société et de l'économie. • Le système d'apprentissage est flexible; il fournit divers programmes et permet divers modes de prestation. • Tous les Albertains peuvent profiter de possibilités d'un apprentissage de qualité. • Le coût n'est pas un obstacle à la participation des élèves aux possibilités d'apprentissage. • Le système d'apprentissage est abordable financièrement.
Deuxième objectif : Excellence des résultats	• Les apprenants atteignent des normes élevées. • Les apprenants terminent leurs programmes avec succès.
Troisième objectif : Apprenants préparés à l'apprentissage continu, au monde du travail et au rôle de citoyen	• Les enfants qui commencent leur scolarité sont prêts à apprendre. • Les Albertains sont capables d'apprendre tout au long de leur vie : à l'école, au travail et dans la société. • Les apprenants savent trouver un emploi et le conserver. • Les apprenants sont prêts à jouer leur rôle de citoyen.

* Les conseils scolaires peuvent choisir d'ajouter à cet objectif un résultat et une ou des mesures et stratégies correspondantes portant sur un enseignement de haute qualité.

Objectifs	Résultats du système d'apprentissage
Quatrième objectif : Relations de travail efficaces avec les partenaires	• Les partenariats efficaces permettent de répondre aux besoins en apprentissage des Albertains. • Les initiatives communes contribuent à la réalisation des objectifs sociaux et économiques** de la province.
Cinquième objectif : Des conseils scolaires et des écoles responsables et accueillants **(Nouvel élément – facultatif pour le plan triennal de 2002-2005 et obligatoire à compter du plan de 2003-2006)**	• Le conseil scolaire fait preuve de leadership et améliore constamment ses pratiques et ses méthodes administratives et financières. La liste des mesures possibles à la lumière de ce résultat figure à l'annexe 7.

** Objectifs sociaux choisis :
- Nos enfants seront entre bonnes mains, grandiront dans des milieux sûrs, réussiront à apprendre et seront en santé.
- Les élèves de l'Alberta excelleront.

Objectifs économiques choisis :
- L'économie de l'Alberta sera prospère.
- Notre main-d'œuvre sera qualifiée et productive.
- Les entreprises de l'Alberta seront de plus en plus innovatrices.

Lien n° 3 – Exigences relatives aux secteurs prioritaires de la province en matière d'amélioration, de 2002-2003 à 2004-2005

Lorsque le rendement ne répond pas aux attentes, les secteurs prioritaires à améliorer représentent des résultats importants. Dans le cadre de leur plan triennal, les conseils scolaires sont **obligés** de se doter de stratégies pour tenir compte des priorités provinciales et locales en matière d'amélioration, et ce, en fonction de leurs résultats. De plus, ils doivent communiquer les résultats obtenus à la lumière de ces priorités dans leur *Rapport sur les résultats annuels en éducation*.

Les priorités de la province relativement à l'amélioration du système d'apprentissage de base, dans le contexte des objectifs fixés, figurent ci-dessous. L'amélioration de la littératie et de la numération constitue une nouvelle priorité sur laquelle les conseils scolaires doivent se pencher, ce qui met en évidence la grande priorité que le gouvernement accorde à ces habiletés. Par ailleurs, la priorité concernant les technologies de l'information a été reformulée afin de mettre l'accent sur leur utilisation dans le cadre de l'enseignement et sur les résultats des élèves. Les autres priorités sont présentées selon l'ordre de progression au fil des années scolaires et elles représentent la suite des priorités des années précédentes. Voir l'annexe 3 concernant les mesures **requises** pour la littératie et la numération précoces ainsi que les priorités par rapport aux mathématiques au secondaire.

Secteurs prioritaires à améliorer et objectifs connexes

- **Améliorer la littératie et la numération précoces (Nouvelle priorité)**
  Se rapporte au deuxième objectif – *Excellence des résultats*

- **Améliorer la coordination des services destinés aux enfants**
  Se rapporte au premier objectif – *Possibilités d'un apprentissage de qualité*

  Se rapporte au quatrième objectif – *Relations de travail efficaces avec les partenaires*

- **Améliorer l'apprentissage grâce à une meilleure utilisation des technologies de l'information et de la communication (nouvelle orientation)**
  Se rapporte au premier objectif – *Possibilités d'un apprentissage de qualité*

  Se rapporte au troisième objectif – *Apprenants préparés à l'apprentissage continu, au monde du travail et au rôle de citoyen*

- **Accroître le taux de réussite au niveau secondaire**
  Se rapporte au deuxième objectif – *Excellence des résultats*

- **Améliorer le rendement des élèves du secondaire en mathématiques**
  Se rapporte au deuxième objectif – *Excellence des résultats*

- **Améliorer la satisfaction de la communauté vis-à-vis de l'éducation**
  Se rapporte à tous les objectifs.

Lien n° 4 – Exigences relatives aux mesures et aux cibles de rendement des plans des conseils scolaires, de 2002-2003 à 2004-2005

Les cibles et les mesures de rendement spécifiques des élèves dont il est question ci-dessous sont des éléments **requis** dans les plans triennaux des conseils scolaires. Ils doivent être accompagnés des résultats des cinq dernières années, le cas échéant.

Mesures de rendement **requises** pour le résultat : Deuxième objectif – *Excellence des résultats : Les apprenants atteignent des normes élevées.*

1. Les pourcentages d'élèves de 3e, 6e et 9e année (à l'exception des élèves scolarisés à domicile) qui ont atteint la norme acceptable et la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux (résultats sur cinq ans), d'après le nombre d'élèves passant les tests et la cohorte (tous les élèves de l'année scolaire) par rapport aux résultats et aux normes de la province*.

   Cela comprend les cibles pour chaque année du plan (c'est-à-dire 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005) **(nouvel élément)**.

2. Les pourcentages d'élèves qui atteignent la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui atteignent la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme (résultats sur cinq ans) par rapport aux résultats et aux normes de la province*. Les résultats en Mathématiques appliquées 30 doivent être communiqués pour la première fois en 2003.

   * Normes de la province : 85 pour cent des élèves qui passent un examen doivent avoir atteint la norme acceptable et de ce nombre, 15 pour cent doivent avoir atteint la norme d'excellence.

3. La participation des élèves aux cours comportant un examen en vue du diplôme.

   Note : Pour les mesures identifiées ci-haut, la Learner Assessment Branch fournit aux autorités scolaires des rapports pluriannuels sur les résultats de leurs élèves et sur leur participation. Les conseils scolaires intègrent cette information à leurs plans et l'utilisent pour établir les cibles et pour élaborer des stratégies qui permettront d'améliorer l'enseignement et d'atteindre ces cibles.

Mesure de rendement **requise** pour le résultat : Deuxième objectif – *Excellence des résultats : Les apprenants terminent leurs programmes avec succès.*

4. Les pourcentages d'élèves qui ont terminé leurs études secondaires dans les cinq ans suivant leur entrée en 10e année. Ces pourcentages doivent être énoncés par rapport aux résultats provinciaux.

   Remarque – Tous les ans, la direction Information Services met des rapports pluriannuels à la disposition des conseils scolaires au moyen d'Extranet. Ces rapports portent sur les taux d'achèvement des études secondaires et sur le taux obtenu à l'échelle de la province.

Lien n° 5 – Exigences relatives aux faits saillants du budget 2002-2003

Les faits saillants du budget constituent un sommaire du budget du conseil scolaire pour la première année du plan triennal. Ils doivent être présentés en termes faciles à comprendre par les parents et le grand public.

Ces faits saillants portent sur :

- la manière dont le budget appuie la réalisation du plan;
- l'affectation des ressources des conseils scolaires aux programmes; et
- comment on peut obtenir des détails sur le budget auprès du conseil scolaire.

Ces exigences sont identiques en 2002 et 2003.

Lien n° 6 – Exigences relatives aux objectifs et aux mesures des plans des écoles

Les plans des écoles **doivent** inclure les cinq objectifs provinciaux (indiqués ci-dessous) du système d'apprentissage de l'Alberta. Ces objectifs provinciaux peuvent être reformulés et mis en contexte par l'école afin de refléter l'orientation de l'école par rapport à sa programmation du préscolaire à la 12e année.

Objectifs provinciaux :

Premier objectif – *Possibilités d'un apprentissage de qualité*

Deuxième objectif – *Excellence des résultats*

Troisième objectif – *Apprenants préparés à l'apprentissage continu, au monde du travail et au rôle de citoyen*

Quatrième objectif – *Relations de travail efficaces avec les partenaires*

Cinquième objectif – *Des conseils scolaires et des écoles responsables et accueillants* **(nouvel élément)**

Dans le cas du deuxième objectif, la mesure de rendement suivante est **requise** :

- Résultats des élèves et cibles de trois ans pour les tests de rendement provinciaux et les examens en vue du diplôme; cela comprend les cibles des tests de rendement provinciaux pour chaque année du plan **(nouvel élément)**.

Plus précisément :

- Les pourcentages d'élèves passant les tests de rendement de 3e, 6e et 9e année qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence (résultats sur cinq ans), par rapport aux cibles de trois ans fixées par l'école ainsi qu'aux résultats et aux normes de la province*.

- Les pourcentages d'élèves de 3e, 6e et 9e année passant les tests de rendement.

- Les pourcentages d'élèves passant les examens en vue du diplôme de la 12e année qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence (résultats sur cinq ans) par rapport aux résultats et aux normes de la province. Les résultats des Mathématiques appliquées 30 doivent être communiqués pour la première fois en 2003.

- La participation des élèves aux cours comportant un examen en vue du diplôme.

Remarque – La Learner Assessment Branch fournit aux écoles des rapports pluriannuels sur les résultats des élèves et sur leur participation aux tests de rendement provinciaux et aux examens en vue du diplôme. Les écoles peuvent s'en servir dans le cadre de l'élaboration de leurs plans triennaux et dans l'établissement de cibles visant l'amélioration des résultats.

* Normes de la province : 85 pour cent des élèves qui passent un examen doivent avoir atteint la norme acceptable et de ce nombre, 15 pour cent doivent avoir atteint la norme d'excellence.

Lien n° 7 – Exigences relatives aux rapports des conseils scolaires sur le rendement scolaire pour le RRAE de novembre 2003

Les mesures de rendement **requises** dans les rapports sur les résultats annuels en éducation figurent ci-dessous. Ils fournissent des renseignements se rapportant aux deux résultats suivants : « Les apprenants atteignent des normes élevées » et « Les apprenants terminent leurs programmes avec succès ». Ces deux résultats font partie de l'objectif « Excellence des résultats » du plan triennal du conseil scolaire.

1. Les pourcentages d'élèves de 3e, 6e et 9e année (à l'exception des élèves scolarisés à domicile) qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux (résultats sur cinq ans), d'après le nombre d'élèves passant les tests et la cohorte (tous les élèves de l'année scolaire) par rapport aux cibles fixées chaque année par les conseils scolaires, ainsi qu'aux résultats et aux normes de la province.

2. Les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme (résultats sur cinq ans) par rapport aux résultats et aux normes de la province*. Les résultats des Mathématiques appliquées 30 doivent être communiqués pour la première fois en 2003.

   * Normes de la province : 85 pour cent des élèves qui passent un examen doivent avoir atteint la norme acceptable et de ce nombre, 15 pour cent doivent avoir atteint la norme d'excellence.

3. La participation des élèves aux cours comportant un examen en vue du diplôme.

   La Learner Assessment Branch fournit des rapports pluriannuels selon les écoles et les conseils scolaires sur les résultats de leurs élèves et sur leur participation aux tests de rendement provinciaux et aux examens en vue du diplôme. Cette information peut servir à faire un rapport au grand public sur les mesures susmentionnées.

4. Les pourcentages d'élèves qui terminent leurs études secondaires dans les cinq ans suivant leur entrée en 10e année. Ces pourcentages doivent également être énoncés par rapport aux résultats provinciaux.

   Tous les ans, la direction Information Services met des rapports pluriannuels à la disposition des conseils scolaires au moyen d'Extranet. Ces rapports portent sur les taux d'achèvement des études secondaires et sur le taux obtenu à l'échelle de la province.

Veuillez consulter l'édition 2001 du document *Les Plans et les Rapports – Guide à l'intention des conseils scolaires* pour connaître les exigences auxquelles le conseil scolaire doit se conformer dans le RRAE de novembre 2002.

Lien n° 8 – Exigences relatives au sommaire financier 2003

Le sommaire financier **doit** présenter, brièvement, les dépenses des conseils scolaires pour l'année antérieure, conformément à l'annexe A de l'état financier vérifié, ce qui comprend :

- les dépenses par élève et par année, dans l'ensemble;
- les dépenses par élève et par programme; et
- comment on peut obtenir des détails sur les dépenses (état financier vérifié) auprès du conseil scolaire.

Cette information doit être présentée de manière claire et concise, sous la forme de tableaux ou de graphiques à l'intention du public cible, soit les parents et les autres membres de la communauté.

Ces exigences sont les mêmes pour 2002 et 2003.

Lien n° 9 – Exigences relatives aux rapports des écoles sur les mesures de rendement en 2003

Les rapports des écoles doivent comprendre la mesure provinciale **requise** – les résultats des élèves aux tests de rendement provinciaux et aux examens en vue du diplôme – en ce qui a trait au deuxième objectif du système d'apprentissage : « Excellence des résultats ». Ces rapports doivent présenter :

- Les pourcentages d'élèves passant les tests de rendement de 3^{e}, 6^{e} et 9^{e} année qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence (résultats sur cinq ans) par rapport aux cibles fixées par l'école ainsi qu'aux résultats et aux normes de la province*.

- Les pourcentages d'élèves de 3^{e}, 6^{e} et 9^{e} année passant les tests de rendement.

- Les pourcentages d'élèves passant les examens en vue du diplôme de la 12^{e} année qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence (résultats sur cinq ans). Les résultats des Mathématiques appliquées 30 doivent être communiqués pour la première fois en 2003.

- La participation des élèves aux cours comportant un examen en vue du diplôme.

* Normes provinciales : 85 pour cent des élèves qui passent un examen doivent avoir atteint la norme acceptable et de nombre. 15 pour cent doivent avoir atteint la norme d'excellence.

La Learner Assessment Branch fournit des rapports pluriannuels selon les écoles et les conseils scolaires sur les résultats de leurs élèves et sur leur participation aux tests de rendement provinciaux et aux examens en vue du diplôme. Cette information sert à faire un rapport au grand public sur les mesures susmentionnées.

Veuillez consulter l'édition 2001 du document *Les Plans et les Rapports – Guide à l'intention des conseils scolaires* pour connaître les exigences auxquelles chaque école doit se conformer dans le RRAE de novembre 2002.

VI. Annexes

Annexe 1 – Autorité législative

Le gouvernement provincial a fait de la responsabilisation un principe global qui renferme l'obligation de rendre compte non seulement des dépenses, mais aussi des résultats atteints. Ce type de responsabilisation comprend les éléments suivants : l'élaboration de plans visant l'utilisation optimale des ressources disponibles, l'évaluation des résultats afin de déterminer la réalisation des attentes, l'identification des secteurs à améliorer et enfin, la communication des résultats au public.

Cette notion élargie de responsabilisation, qui s'applique aux ministères et aux organismes financés par le gouvernement de l'Alberta, a été établie aux termes de la *Government Accountability Act* (GAA) de 1995. La GAA exige que les ministères, les conseils scolaires et les autres organismes publics élaborent des plans et fassent état des résultats.

Le cycle de responsabilisation du système d'enseignement de l'Alberta *(Accountability in Education – Policy Framework* [juin 1995]*)* a été élaboré pour décrire l'application du principe global de responsabilisation du gouvernement au système d'enseignement. Ce cycle est axé sur l'amélioration continue et sur les liens reliant les plans et les rapports des conseils scolaires entre eux. Il est aussi axé sur les directives de la province en matière d'éducation telles qu'on les retrouve à l'article 2.1.1 (School Authority Accountability Policy dans le *Policy, Regulations and Forms Manual).* On peut consulter ce document à l'adresse Internet suivante :
http://www.learning.gov.ab.ca/educationguide/pol-plan/polregs/toc.asp.

Divers documents essentiels au fonctionnement du système scolaire sont diffusés sur le site Web du Ministère, notamment le Plan d'activités triennal d'Alberta Learning, le Guide de l'éducation, les programmes d'études. On peut également accéder, par le truchement du site Web de l'Imprimeur de la Reine, à la *Government Accountability Act* et à la *School Act* à partir de la table des matières du *Policy, Regulations and Forms Manual* ou à **http://www.gov.ab.ca/qp/index.html.**

Le site Web d'Alberta Learning fournit aussi des renseignements destinés à promouvoir la planification et la communication des conseils scolaires (sondages effectués auprès des parents, des élèves du secondaire deuxième cycle et du grand public; sommaires des examens des plans des conseils scolaires; Rapports des résultats annuels en éducation).

Annexe 2 – L'éducation de base en Alberta – Définition

(Arrêté ministériel n° 004/98)

L'éducation de base doit fournir aux élèves un programme obligatoire solide qui inclut l'anglais, les études sociales, les mathématiques et les sciences. Elle permet aux élèves de répondre aux exigences de la province en matière d'obtention du diplôme et les prépare à entrer dans le monde du travail ou à poursuivre des études postsecondaires. Les élèves sont amenés à comprendre les valeurs personnelles et communautaires, ainsi que leurs droits et leurs responsabilités de citoyen. Les élèves acquièrent la capacité de parfaire leur éducation pendant leur vie. Les élèves ont également la possibilité d'apprendre des langues autres que l'anglais et d'atteindre des niveaux de compétence et de sensibilisation culturelle qui les préparent à participer à l'économie globale.

Résultats d'apprentissage pour les élèves

On s'attend à ce que les élèves acquièrent les connaissances, les habiletés et les attitudes qui les prépareront à la vie après les études secondaires. Grâce à l'éducation de base, les élèves doivent pouvoir :

- lire pour s'informer, comprendre ou se divertir;
- écrire et s'exprimer de façon claire, concise et appropriée aux circonstances;
- utiliser les mathématiques pour résoudre des problèmes reliés aux sciences, au monde des affaires et à des situations de la vie quotidienne;
- comprendre le monde physique, l'écologie et les différentes formes de vie;
- comprendre la méthode scientifique, la nature des sciences et de la technologie, et leurs applications dans la vie quotidienne;
- connaître l'histoire et la géographie du Canada, et avoir une compréhension générale de l'histoire et de la géographie du monde;
- comprendre les systèmes politique, social et économique du Canada dans le contexte international;
- respecter la diversité culturelle et les valeurs communes du Canada;
- manifester des caractéristiques personnelles souhaitables – respect, responsabilité, équité, honnêteté, altruisme, loyauté et adhésion aux idéaux démocratiques;
- reconnaître l'importance du bien-être personnel et comprendre en quoi la famille et les autres y contribuent;
- connaître les principes fondamentaux d'une vie active et saine;
- comprendre et apprécier la littérature, les arts et le processus de création;
- entreprendre une recherche à fond sur un sujet quelconque, et évaluer la crédibilité et la fiabilité des sources d'information;
- manifester des capacités d'analyse critique et de pensée créative dans la résolution de problèmes et la prise de décisions;
- manifester la capacité d'utiliser les technologies de l'information;

- savoir comment apprendre et travailler seuls et en équipe;
- gérer le temps et les autres ressources nécessaires à la réalisation d'une tâche;
- faire preuve d'initiative, de leadership, de souplesse et de persévérance;
- évaluer leurs propres réalisations et s'efforcer continuellement de les améliorer;
- avoir le désir d'apprendre pendant toute leur vie et réaliser cet objectif.

Normes de rendement

Le ministre d'Alberta Learning établit les normes acceptables et les normes d'excellence du rendement scolaire après consultation auprès des Albertains. Les employeurs contribuent à la définition des connaissances, des habiletés et des attitudes requises dans le milieu du travail. Les écoles, les autorités scolaires et le ministre évaluent régulièrement les résultats d'apprentissage et en rendent compte au public.

La responsabilité première de l'école est d'assurer que les élèves atteignent ou dépassent les normes provinciales, conformément aux résultats d'apprentissage (décrits ci-dessus), aux programmes d'études de l'Alberta, aux tests de rendement, aux examens en vue du diplôme et aux exigences en matière d'obtention du diplôme de la province.

Prestation de l'enseignement

Les écoles doivent faire participer les élèves à un vaste éventail d'activités qui les amèneront à atteindre les objectifs d'apprentissage. Les écoles ont l'autorité d'utiliser les ressources nécessaires et toute méthode d'enseignement acceptable aux yeux de la communauté, dans la mesure où cette méthode permet d'atteindre les résultats attendus. Les écoles, les enseignants et les élèves sont encouragés à tirer parti des nouvelles méthodes de prestation de l'enseignement, notamment de la technologie, de l'enseignement à distance et du stage en milieu de travail.

Les écoles jouent un rôle d'appui auprès des familles et de la communauté en aidant les élèves à acquérir des qualités personnelles souhaitables et la capacité de prendre des décisions éthiques. Les écoles amènent aussi les élèves à assumer graduellement la responsabilité de leur apprentissage et de leur comportement, à acquérir un sens d'appartenance à la communauté, ainsi qu'une meilleure compréhension des valeurs communautaires et de leurs liens avec les valeurs personnelles.

À l'école, les élèves acquièrent des connaissances, des habiletés et des attitudes de base transférables. Avec la coopération des employeurs, les écoles offrent aux élèves la possibilité de développer et de pratiquer des compétences qui les préparent à l'emploi. Le ministre d'Alberta Learning attribue des crédits pour l'apprentissage hors campus qui est approuvé et accepté par l'école et l'employeur. Le gouvernement collabore avec les écoles, les employeurs et les établissements postsecondaires pour aider les jeunes à entrer dans le monde du travail et à poursuivre leurs études.

Annexe 3 – Mesures et résultats de la province à l'égard des secteurs prioritaires à améliorer

Les résultats des mesures de rendement provinciales se rapportant aux secteurs prioritaires de la province en matière d'amélioration figurent ci-dessous. Les résultats aux tests de rendement provinciaux de 3e année en English language arts et en mathématiques et les résultats de 9e année en mathématiques représentent les mesures **requises** pour les priorités relatives à l'amélioration de la littératie et de la numération précoces ainsi qu'à l'amélioration du rendement des élèves du secondaire en mathématiques.

Le taux d'achèvement des études secondaires du conseil scolaire constitue la mesure **requise** en vue de l'amélioration du taux de réussite des études secondaires. Les autres mesures sont fournies à titre d'exemple. Il incombe aux conseils scolaires de déterminer des mesures appropriées pour les autres priorités dans leurs plans triennaux. Lorsque les mesures du conseil scolaire coïncident avec celles de la province, les conseils scolaires peuvent également énoncer leurs résultats, dans leurs plans et leurs RRAE, en fonction des résultats atteints dans la province.

Secteur prioritaire : Améliorer la littératie et la numération précoces

- Les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme acceptable aux tests de rendement provinciaux en English language arts et en mathématiques ainsi que les pourcentages qui ont atteint la norme d'excellence **(élément requis)**.

English language arts – 3e année	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01
Élèves qui ont passé le test				
- Acceptable	86 %	89 %	91 %	89 %
- Excellence	15 %	16 %	19 %	17 %
Total d'élèves en 3e année				
- Acceptable	80 %	84 %	84 %	83 %
- Excellence	14 %	15 %	18 %	16 %

Mathématiques – 3e année	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01
Élèves qui ont passé le test				
- Acceptable	81 %	85 %	88 %	88 %
- Excellence	21 %	25 %	28 %	25 %
Total d'élèves en 3e année				
- Acceptable	75 %	80 %	82 %	82 %
- Excellence	20 %	24 %	26 %	24 %

Secteur prioritaire : Améliorer la coordination des services destinés aux enfants ayant des besoins spéciaux

- Pourcentage des parents d'enfants ayant des besoins spéciaux graves qui sont satisfaits des services reçus par leur enfant.

1997/98	1998/99	1999/2000	2000/01
79 %	78 %	76 %	76 %

Secteur prioritaire : Améliorer l'apprentissage grâce à une utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication (nouvelle orientation)

- Pourcentage d'élèves et de parents qui signalent que l'école aide les élèves à améliorer leurs habiletés en informatique.

	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01
Élèves	62 %	65 %	62 %	64 %	70 %	69 %	69 %
Parents			--	67 %	80 %	79 %	79 %

Secteur prioritaire : Améliorer le rendement des élèves du secondaire en mathématiques*

- Pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme acceptable au test de rendement provincial de la 9e année en mathématiques et pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence. **(élément requis)**

Mathématiques – 9e année	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01
Élèves qui ont passé le test				
- Acceptable	72 %	72 %	74 %	75 %
- Excellence	14 %	15 %	16 %	18 %
Total d'élèves en 9e année				
- Acceptable	64 %	64 %	67 %	66 %
- Excellence	13 %	14 %	14 %	16 %

* En raison de l'intégration progressive des cours de Mathématiques pures 30 et de Mathématiques appliquées 30, il n'existe pas de résultats comparables pour les élèves de 12e année des années précédentes.

Secteur prioritaire : Améliorer le taux de réussite des études secondaires

- Pourcentage d'élèves qui ont terminé leurs études secondaires dans les cinq années suivant leur 10e année. **(élément requis)**. *Nouvelle méthodologie*

1999/00	72 %

Dans le cadre de la nouvelle méthodologie, les taux d'achèvement comparables des études secondaires sont fournis à chaque conseil scolaire.

Secteur prioritaire : Améliorer la satisfaction du grand public par rapport à l'éducation

- Pourcentages des membres du grand public satisfaits de la qualité de l'éducation dans les écoles.

1997/98	1998/99	1999/00	2000/01
70 %	66 %	68 %	70 %

Annexe 4 – Mesures de rendement

Les mesures de rendement contenues dans les plans des conseils scolaires et des écoles fournissent des renseignements sur la réalisation des résultats qui reflètent des aspects clés du système d'éducation. Ces renseignements représentent un élément essentiel du cycle de responsabilisation assurant que le conseil scolaire peut :

- évaluer les résultats et faire état des progrès, des points forts et des faiblesses;
- déterminer les secteurs à améliorer et établir les cibles de l'amélioration;
- prendre des décisions en matière de budget et de programme visant à maintenir un rendement satisfaisant et à l'améliorer dans les secteurs plus faibles.

En général, les mesures fournissent des données quantifiables sur des aspects clés de l'éducation. Ces données sont obtenues par le biais de tests et d'analyses de données ou par des moyens qualitatifs (observation, entrevues, dossiers de présentation). Quantitatives ou qualitatives, les mesures font état de changements observables.

Pour être utiles, les données ci-dessus doivent être recueillies régulièrement (ex. : annuellement) et sont normalement exprimées en pourcentages, ratios ou en chiffres par rapport à un total.

Types de mesures de rendement

- **Mesures de rendement :** renseignements sur le degré de réalisation des résultats visés dans des secteurs clés – efficacité des programmes, impacts sur les clients.

  Les mesures contenues dans les plans des conseils scolaires et des écoles dans les rapports sont axées sur les résultats et constituent l'ensemble permettant d'évaluer les progrès et les réalisations et d'en faire état.

D'autres types de mesures (voir ci-dessous) sont essentielles à la gestion des ressources, à la prestation des programmes et des services, et à la communication de l'information contextuelle :

- **Mesures de rendement intermédiaires :** renseignements utiles sur des étapes intermédiaires – des repères ou jalons – conduisant à un résultat visé, qu'il est impossible de connaître avant plusieurs années.
- **Mesures de production :** renseignements sur le nombre de personnes desservies et sur le type de services fournis.
- **Mesures de processus :** renseignements sur des activités; mesures d'efficacité. Ces mesures indiquent la demande pour certains services et le coût par unité de prestation des services.
- **Mesures d'entrée :** renseignements sur les ressources affectées à un programme (financement, personnel, équipement). Ces mesures renseignent sur le coût de prestation de programmes et de services.

Caractéristiques de bonnes mesures de rendement

De bonnes mesures de rendement fournissent des renseignements :

- Compréhensibles – clairs et suffisants, qui permettent au personnel, à la communauté et au gouvernement de mieux comprendre l'organisation ou le système;
- Valides – utiles et crédibles (solides, faciles à défendre);
- Pertinents et appropriés – d'actualité, liés à des aspects importants;
- Fiables – non biaisés, sans erreurs, vérifiables;
- Comparables – montrant des changements au fil du temps et (ou) parmi des organismes ou établissements semblables;
- Distincts – fournissant des données appartenant à des catégories distinctes et qui ne se chevauchent pas;
- Habilitants – utiles à la prise de décisions et propices à l'amélioration;
- Pratiques – pouvant être évalués de façon fiable et sans efforts démesurés.

Références

Alberta Auditor General, *Government Accountability*, February, 1997. Dans Internet à **http://www.oag.ab.ca/**. Cliquez sur « The Reading Room ».

Alberta Treasury, *Measuring Performance: A Reference Guide*, September 1996. Dans Internet à **http://www.treas.gov.ab.ca/publications/measuring/**.
Cliquez sur « Other Alberta performance measurement documents ».

Annexe 5 – Établissement des cibles du rendement scolaire au niveau local

Cibles et planification

Une cible fait partie implicite de tout objectif. Bien que les objectifs des écoles en matière d'éducation indiquent dans quelle direction il faut orienter les efforts, les cibles décrivent en termes précis ce qui doit être accompli dans des délais établis. Elles indiquent si on fait bonne route et avec quelle efficacité on se dirige vers l'objectif final.

L'évaluation des progrès par rapport aux cibles peut aussi permettre de déterminer s'il serait opportun d'anticiper d'autres résultats pour guider les efforts d'une école ou circonscription vers un objectif particulier. En identifiant ce qui est réalisable à court terme, les cibles encouragent les enseignants, les élèves, les administrateurs et la communauté à croire qu'il est possible d'atteindre les objectifs à long terme.

Vues sous cet angle, les cibles constituent une partie importante du plan du conseil scolaire. Ensemble, la mission, le mandat, les valeurs et les croyances donnent le contexte qui permet de fixer des cibles ou objectifs spécifiques.

Pareillement, les réalisations passées peuvent permettre de déterminer les cibles les plus appropriées. C'est pourquoi les résultats des tests de rendement et des examens en vue du diplôme, tout comme les résultats de diverses autres évaluations locales, sont utiles à la détermination des cibles.

Cibles au niveau local

Dans le cadre de leurs plans d'éducation, les autorités scolaires sont **tenues d'inclure** les cibles pour les résultats atteints par leurs élèves aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme. Ces cibles fournissent un cadre que chaque école de l'autorité scolaire doit utiliser pour établir ses propres cibles. Elles seront d'autant plus utiles qu'elles refléteront les différences entre le rendement des élèves d'une école à l'autre.

L'interprétation systématique des résultats scolaires obtenus aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme de la province, révéleront où les élèves ont besoin d'aide pour poursuivre leur apprentissage avec succès. Ceci peut être le point de départ qui permettra d'établir les cibles locales pour les tests de rendement pour les trois prochaines années.

Les cibles locales devraient être réalistes et réalisables, d'après le rendement passé. Aussi, les cibles locales peuvent être différentes des normes provinciales. Le personnel de chaque école a donc la possibilité d'indiquer le pourcentage des élèves qui peut raisonnablement atteindre, dans les délais prescrits, la norme provinciale à un test ou examen donné. Il importe surtout que tout le monde s'entende sur la façon dont les ressources et les gens peuvent respecter les priorités établies au niveau local.

Conseils pratiques pour établir les cibles au niveau local

- Tenir compte des taux de participation passés et souhaitables aux tests de rendement et examens en vue du diplôme.
- Se concentrer sur un nombre limité de domaines. Par exemple, mettre l'accent sur une ou deux matières où les élèves montrent certaines faiblesses à tous les niveaux. Il serait peut-être raisonnable de maintenir temporairement les cibles au même niveau dans d'autres domaines.
- Établir les cibles par rapport à d'autres objectifs. Il est important de veiller à ce que la réalisation de certains résultats visés ne nuise pas à l'atteinte d'autres objectifs. Par exemple, les taux de participation aux tests de rendement ne devraient pas diminuer pour entraîner une amélioration des résultats des écoles ou de l'autorité scolaire.
- Assurer la participation de tous les enseignants au sein d'une école. Les résultats obtenus aux tests de rendement reflètent l'apprentissage au fil des années. Les enseignants de tous les niveaux peuvent contribuer et aider de façon notable à l'établissement des cibles.
- Utiliser les rapports des écoles sur les résultats des tests pour déterminer les aspects d'une matière ou d'un cours qui méritent une plus grande attention, et utiliser cette information pour déterminer les cibles
- Mettre l'accent sur ce qui est nécessaire au succès scolaire, plutôt que sur les problèmes qui empêchent les élèves d'atteindre les normes établies par le Ministère.
- Fixer des cibles différentes pour les matières et les cours différents, en fonction des résultats passés, des priorités et des ressources existantes.
- Collaborer au niveau du conseil scolaire pour identifier les faiblesses et les points forts communs de plusieurs écoles et ainsi, déterminer des cibles susceptibles d'encourager toutes les écoles.
- Communiquer les cibles aux élèves et aux parents, afin de les faire participer activement aux efforts de toute l'école.
- Tenir les élèves et les parents au courant du rendement des élèves par rapport aux cibles.

Les cibles en perspective

Les tests du Ministère, bien qu'ils fournissent une norme commune et des renseignements importants sur l'apprentissage chez les élèves, ne constituent qu'un des nombreux indicateurs à utiliser pour évaluer l'efficacité des écoles et des autorités scolaires.

Les autorités scolaires et les écoles, individuellement, pourraient juger utile d'établir les cibles d'après d'autres mesures de rendement et dans des domaines autres que le rendement scolaire, dont :

- le parachèvement des programmes;
- la satisfaction exprimée par les élèves ou les parents;
- la participation des parents ou d'autres intervenants dans les écoles;
- la participation des élèves dans la communauté ou à des activités extracurriculaires.

Ces autres cibles peuvent être quantitatives (ex. : « d'ici 2003, 80 % des élèves ») ou qualitatives (ex. : « améliorer… » ou « maintenir… »).

En établissant ses cibles, chaque autorité scolaire ou école, avec la collaboration des parents et des membres de la communauté, peut mettre l'accent sur des priorités qui existent localement pour une année donnée, et s'engager à atteindre certains résultats

Dans la mesure où l'établissement des résultats visés s'ajoute à d'autres stratégies destinées à améliorer l'apprentissage chez les élèves, les cibles contribueront probablement à l'apprentissage et à l'efficacité générale de l'éducation dans une communauté.

Annexe 6 – Tenue de sondages

Certaines mesures locales nécessitent la tenue de sondages auprès des parents, des élèves, du personnel et d'autres membres de la communauté.

Pour être faciles à gérer, les sondages peuvent être effectués sur une période de trois ans, d'après un échantillonnage au hasard ou selon un système de rotation parmi les écoles ou les groupes d'intervenants.

Si les autorités scolaires et les écoles utilisent les mêmes questions que celles des sondages annuels d'Alberta Learning à partir d'un échantillon aléatoire stratifié de parents, d'élèves et du grand public, les résultats locaux peuvent être examinés par rapport aux résultats de la province. Les questions posées dans les sondages effectués en 1999 et 2000 par le Ministère auprès des élèves, des parents et du public sont diffusées dans Internet :
http://www.learning.gov.ab.ca/educationsystem/planning.asp.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire d'effectuer des sondages tous les ans, l'information disponible la plus récente doit être rapportée dans le RRAE. On doit aussi rapporter les données sur les tendances (réponses aux mêmes questions utilisées dans des sondages antérieurs), s'il y a lieu.

On peut obtenir du bureau du vérificateur général de l'Alberta des renseignements sur les sondages : *Client Satisfaction Surveys* (October, 1998). On peut consulter ce document dans Internet : **http://www.oag.ab.ca/**. Cliquez sur « The Reading Room ».

Deux ressources ont été préparées pour le Ministère en 1995 pour aider les autorités scolaires à faire des études sur le degré de satisfaction :

- Environics West, *Pilot Project Report*.

  Ce rapport compare deux types de sondages effectués auprès des parents, des enseignants et des élèves : des entrevues par téléphone et par la poste et des questionnaires autoadministrés. On peut consulter ce rapport à :
  http://www.learning.gov.ab.ca/educationsystem/satisfaction/PilotProjectReport.pdf

- Environics West, *Telephone and Self-Completed Satisfaction Surveys: Training Manual*.

  Ce manuel fournit des conseils sur l'échantillonnage et les sondages effectués par téléphone et par la poste. On peut consulter ce manuel à :
  http://www.learning.gov.ab.ca/educationsystem/satisfaction/Interviewing_Manual.pdf

Annexe 7 – Exemples de mesures pour le nouvel objectif requis – Des conseils scolaires et des écoles responsables et accueillants

Résultat : Le conseil scolaire et l'école font preuve de leadership et améliorent constamment leurs pratiques et leurs méthodes administratives et d'affaires.

Amélioration constante

- Le pourcentage de parents, d'élèves et de membres du personnel qui estiment qu'il existe un processus d'amélioration scolaire au sein de leur école ou de leur conseil scolaire et qui jugent ce processus efficace.
- Le pourcentage de parents et de membres du grand public qui s'entendent pour dire que les écoles et les conseils scolaires se concentrent sur des activités visant l'amélioration.
- Le pourcentage d'employés, de parents, d'élèves, de cadres supérieurs et d'intervenants au sein de la communauté qui sont satisfaits des améliorations et des changements apportés par le conseil scolaire.
- Le pourcentage de parents et de membres du grand public qui indiquent, dans les sondages, que les écoles de leur communauté se sont améliorées, n'ont pas changé ou se sont détériorées au cours des cinq dernières années.
- Le pourcentage d'écoles qui s'autoévaluent et se servent des résultats de ces autoévaluations pour favoriser l'amélioration scolaire.
- L'évaluation des parents, des enseignants et du grand public à l'égard du fait que les conseils scolaires disposent de processus d'amélioration scolaire spécifiques :
  - Les suggestions du grand public, des membres du personnel et d'autres intervenants sont réellement prises en considération dans l'élaboration du plan de l'organisation;
  - le conseil scolaire dispose d'un processus efficace pour déterminer l'orientation stratégique de l'organisation;
  - le conseil scolaire joue un rôle actif dans l'établissement des mesures de rendement et des attentes de l'organisation, comme les buts et les cibles;
  - le conseil scolaire s'est doté d'un processus explicite pour déterminer les priorités de l'organisation;
  - le conseil scolaire adhère à un processus régulier pour l'établissement et la révision des politiques de l'organisation;
  - le conseil scolaire dispose de processus pour faire en sorte que son système d'enseignement permette un accès adéquat à des services de santé de qualité;
  - le plan d'activités présenté au Ministre tous les ans est conforme aux lignes directrices de la province, en ce sens que :
    - le rapport annuel remis au Ministre tous les ans est complet, porte sur le rendement à la lumière du plan d'activités et explique les écarts;
    - le conseil scolaire joue un rôle significatif pour définir les résultats désirés et déterminer comment assurer la surveillance de l'organisation et la communication de rapports;
    - le conseil scolaire établit les limites du rendement acceptable et ce, en fonction de mesures et d'indicateurs-clés, et d'après les ressources disponibles;
    - le conseil scolaire a adopté un processus pour revoir l'information sur le rendement de l'organisation dans son ensemble.

Réceptivité envers la communauté

- Le pourcentage de représentants de la communauté locale qui estiment que les conseils scolaires ont atteint leurs objectifs.
- Le pourcentage de membres du personnel des écoles, de représentants de la communauté locale et de parents qui sont satisfaits de leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des buts, des objectifs et des priorités des écoles.
- Le pourcentage de parents et de membres du grand public qui sont satisfaits du type et de la quantité d'information concernant le rendement général des élèves et du degré de rendement réel des élèves de leur école et de leur conseil scolaire.
- Le pourcentage de parents qui sont satisfaits du type et de la quantité d'information obtenue de l'école à propos des programmes, des services et des pratiques.
- Le pourcentage de parents et d'intervenants de la communauté qui estiment qu'ils ont accès à de l'information utile concernant le rendement de l'école.
- Le pourcentage de membres du public qui sont satisfaits de leur accès à l'information relative au rendement du conseil scolaire, plus précisément en ce qui a trait au rendement des élèves et à la façon dont l'argent est dépensé.

Efficacité de la communication

- Le pourcentage de membres du grand public qui sont satisfaits de l'information diffusée par les conseillers scolaires, le directeur général, les enseignants et le groupe de parents.
- Le pourcentage de membres du grand public qui répondent « oui » lorsqu'on leur demande s'ils disposent de suffisamment de renseignements pour évaluer, en toute confiance, la qualité de l'éducation dans les écoles et le conseil scolaire.
- Le pourcentage de membres du public qui sont satisfaits de l'accès à l'information au sujet du rendement du conseil scolaire et de l'école, notamment en ce qui a trait à la compétence des enseignants, aux décisions et aux mesures prises par le conseil scolaire.
- Le pourcentage de parents et de membres du grand public qui sont satisfaits de l'information reçue quant à la manière dont l'argent est dépensé par l'école et le conseil scolaire.

Leadership efficage et facilitant

- Le pourcentage de parents, de membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté qui sont satisfaits du leadership du directeur d'école.
- Le pourcentage de parents, de membres du grand public et du personnel qui sont satisfaits du leadership du conseil scolaire.
- Le pourcentage de parents, de membres du grand public et du personnel qui sont satisfaits de l'orientation donnée par le conseil scolaire.
- Les perceptions des parents, du grand public et du personnel (recueillies dans le cadre de groupes de discussion) selon lesquelles les décisions du conseil scolaire soutiennent bien l'enseignement et l'apprentissage.
- Le pourcentage de représentants de la communauté qui estiment que le conseil scolaire a atteint ses objectifs.

- Le pourcentage d'enseignants, de parents et d'intervenants de la communauté qui sont satisfaits de leur participation à la prise de décisions à l'échelon de l'école et à l'échelon du conseil scolaire.
- Le pourcentage de parents et de membres du personnel de l'école qui sont satisfaits de leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des buts, des objectifs et des priorités de l'école.
- Le pourcentage d'employés du système d'enseignement, d'élèves, de parents et d'intervenants de la communauté qui sont satisfaits du plan d'éducation et des priorités du conseil scolaire.
- Le pourcentage d'employés du système d'enseignement, d'élèves et de parents qui sont satisfait des politiques, des priorités et des processus du conseil scolaire en matière de répartition des ressources.
- Le pourcentage de membres du personnel administratif des écoles qui sont satisfaits des responsabilités de gestion des ressources et du pouvoir de prise de décisions qui leur sont délégués.
- Le pourcentage de conseillers scolaires, de membres du personnel, de membres du personnel administratif et de parents qui sont satisfaits des processus d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et de révision des politiques du conseil scolaire.
- Les cotes que donne le grand public au rendement perçu du conseil scolaire (échelle : très bien, bien, passable, mauvais, très mauvais) pour ce qui est des quatre aspects suivants :
  - faire en sorte que tous les élèves aient accès à une éducation de qualité;
  - bien faire la promotion d'une éducation de qualité dans les écoles de l'Alberta;
  - faire en sorte que l'orientation principale de l'éducation soit axée sur l'élève;
  - présenter des méthodes innovatrices et créatives en matière de programmation scolaire.
- Les cotes que donne le grand public quant à la façon dont les écoles et les conseils scolaires aident les élèves à atteindre les diverses normes (échelle : très bien, bien, passable, mauvais, très mauvais), soit :
  - la norme des valeurs;
  - l'aptitude à devenir un membre productif de la société;
  - la norme concernant le rendement des élèves;
  - la norme relative à la maturité affective.
- Les perceptions du personnel et des intervenants à l'égard des possibilités de participation réelle à la prise de décisions.